

PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

RAPPORT ANNUEL

2003-2004



Vous pouvez obtenir des exemplaires imprimés supplémentaires de cette publication en indiquant le numéro de catalogue HRIC-025-04-06 au :

Services des publications

Ressources humaines et
Développement social Canada
140, Promenade du Portage
Phase IV, niveau 0
Gatineau (Québec)
K1A 0J9

Télécopieur : (819) 953-7260

Courriel : publications@hrsdcc-rhdcc.gc.ca

Médias substitués disponibles sur demande.

Veuillez composer le 1 866 386-9624 (sans frais) sur un téléphone à clavier.

N.B. Dans le présent rapport, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2006

N° de cat. : HS45-2004

ISBN : 0-662-69657-3

Imprimé au Canada

PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

RAPPORT ANNUEL

2003-2004

MESSAGE DE LA MINISTRE

Comme ministre des Ressources humaines et du Développement social, je suis heureuse de vous présenter le *Rapport annuel du Programme canadien de prêts aux étudiants pour l'exercice 2003–2004*.

Le gouvernement du Canada croit que le plus important investissement qu'il puisse faire concerne le capital humain. Il s'engage donc à aider les Canadiens afin qu'ils puissent participer pleinement à l'économie du savoir d'aujourd'hui.

Grâce aux programmes comme le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE), les Canadiens de tous âges peuvent avoir accès aux études postsecondaires dans les universités, les collèges publics, les collèges carrières et les écoles de métiers, ce qui leur permettra d'acquérir les connaissances et les compétences essentielles pour le marché du travail d'aujourd'hui et de demain.

Depuis 1964, le Programme canadien de prêts aux étudiants réduit les obstacles financiers à l'accès aux études postsecondaires en accordant des prêts et des subventions à des étudiants à temps plein ou à temps partiel ayant démontré des besoins financiers. Le gouvernement du Canada gère conjointement le PCPE et d'autres formes d'aide aux étudiants avec neuf provinces participantes, ainsi qu'avec le territoire du Yukon. Il verse également des montants compensatoires au Québec, aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut pour leurs propres programmes d'aide financière aux études, puisqu'ils ne participent pas directement au PCPE.

Le PCPE évolue constamment, et le gouvernement du Canada l'a considérablement amélioré au fil des ans pour qu'il réponde mieux aux besoins des étudiants. Au printemps de 2004, le gouvernement fédéral et la province de Terre-Neuve-et-Labrador ont signé un accord visant l'intégration administrative. L'intégration de l'aide financière aux étudiants permettra de simplifier et de rationaliser les processus de demande de prêt et de remboursement pour les emprunteurs de prêts directs dans cette province.

En 2003–2004, le PCPE a aidé financièrement environ 41 pour cent des étudiants inscrits à un programme postsecondaire et versé au total 1,6 milliard de dollars sous forme de prêts à plus de 343 000 étudiants canadiens à temps plein et à temps partiel.

Le gouvernement du Canada continue de travailler avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les administrateurs des collèges et des universités, les regroupements d'étudiants et d'autres partenaires dans le cadre de programmes comme le PCPE pour faire en sorte que les Canadiens puissent atteindre leurs objectifs d'apprentissage et acquérir les compétences dont ils ont besoin. Cette constante collaboration témoigne de l'engagement permanent du gouvernement à soutenir la croissance économique et à favoriser la prospérité de tous les Canadiens.

Diane Finley, C.P., député

TABLE DES MATIÈRES

POINTS SAILLANTS	4
1. INTRODUCTION	7
2. PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS	8
A. CONTEXTE	8
Autres mesures fédérales d'aide financière aux étudiants	8
B. ACTIVITÉS ET RAISON D'ÊTRE DU PROGRAMME	9
Rôles et responsabilités	10
Ciblétudes et services en ligne	11
Collaboration avec les partenaires provinciaux et territoriaux	12
Communication avec les intervenants	12
Évaluation formative du PCPE	13
3. RECHERCHE AXÉE SUR LES CLIENTS	14
4. PORTEFEUILLE DES PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS	16
A. PORTEFEUILLE DES PRÊTS EN COURS D'ÉTUDES	16
B. PORTEFEUILLE DES PRÊTS EN COURS DE REMBOURSEMENT	16
5. VERSEMENT DES PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS	18
A. PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PLEIN	18
Prêts d'études à temps plein selon la province ou le territoire	19
Prêts d'études à temps plein selon le type d'établissement	19
B. PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PARTIEL	20
Prêts d'études à temps partiel selon la province ou le territoire	20
Prêts d'études à temps partiel selon le type d'établissement	20
<i>Analyse de la double cohorte des étudiants diplômés</i> <i>des écoles secondaires de l'Ontario</i>	21
C. SUBVENTIONS CANADIENNES POUR ÉTUDES	23
Étudiants ayant une invalidité permanente	23
Étudiants à temps partiel dans le besoin	23
Étudiants dans le besoin ayant une invalidité permanente	24
Étudiantes au doctorat	24
Étudiants ayant des personnes à charge	25
6. PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DES BÉNÉFICIAIRES	
DE PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS	26
A. EMPRUNTEURS SELON L'ÉTAT MATRIMONIAL	26
B. EMPRUNTEURS SELON L'ÂGE	26
C. EMPRUNTEURS SELON LE SEXE	27
D. EMPRUNTEURS SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES	27
E. MOBILITÉ DES EMPRUNTEURS	28
Mobilité selon le type d'établissement	29

7. GESTION DU PROCESSUS DE REMBOURSEMENT DES PRÊTS	30
A. DETTE MOYENNE AU TITRE DES PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS	30
Dettes selon la province ou le territoire	30
Dettes selon le type d'établissement	31
Dettes selon le groupe d'âge	31
Dettes selon le sexe	32
B. EXEMPTION D'INTÉRÊTS	32
Bénéficiaires d'une exemption d'intérêts selon le type d'établissement	32
Bénéficiaires d'une exemption d'intérêts selon le sexe	33
Bénéficiaires d'une exemption d'intérêts selon l'âge	33
<i>Tendances en matière d'exemption d'intérêts</i>	33
C. RÉDUCTION DE LA DETTE EN COURS DE REMBOURSEMENT	35
Recherche sur les comptes de prêts directs en souffrance	35
D. DÉFAUT DE REMBOURSEMENT DES PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS	37
Taux pondéré de défaut de remboursement sur trois ans	37
<i>Analyse approfondie des taux de défaut de remboursement</i>	39
E. TAUX DE PROVISION DU PCPE	41
8. DONNÉES FINANCIÈRES	42
TABLEAUX FINANCIERS RELATIFS AUX PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS	42
Entité comptable	42
Méthode de comptabilité	42
Conventions comptables particulières	42
9. ANNEXES	47
Annexe A : MODÈLE LOGIQUE DU PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS	47
Annexe B : PORTEFEUILLE DES PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS	48
Annexe C : PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PLEIN SELON LE TYPE D'ÉTABLISSEMENT ET LA PROVINCE	49
Annexe D : PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PARTIEL SELON LA PROVINCE OU LE TERRITOIRE ET LE TYPE D'ÉTABLISSEMENT	51
Annexe E : PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PLEIN ET À TEMPS PARTIEL SELON L'ÉTAT MATRIMONIAL, L'ÂGE, LE SEXE ET LE NIVEAU D'ÉTUDES	52
Annexe F : MOBILITÉ	54
Annexe G : DETTE	55
Annexe H : EXEMPTION D'INTÉRÊTS	57
Annexe I : TAUX D'EXEMPTION D'INTÉRÊTS : CONTEXTE ET MODE DE CALCUL	58
Annexe J : DÉFAUT DE REMBOURSEMENT DU PREMIER PAIEMENT ET TAUX D'INCIDENCE	60

VISION

Le Programme canadien de prêts aux étudiants vise à offrir à tous les Canadiens la possibilité d'acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour jouer un rôle actif dans l'économie et la société.

MISSION

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) cherche à favoriser l'accès aux études postsecondaires des étudiants ayant des besoins financiers reconnus :

- **en fournissant** des prêts et des bourses aux personnes admissibles;
- **en élaborant et en mettant en œuvre** des politiques qui assurent un juste équilibre entre les exigences en matière de reddition de comptes, d'intégrité et d'adaptation aux besoins changeants des étudiants et de la société;
- **en fournissant** aux étudiants et à leur famille l'information leur permettant de faire des choix éclairés;
- **en renforçant et en améliorant** la prestation des services, ce qui se traduira par une plus grande satisfaction des clients;
- **en assurant** le développement et le renouvellement d'une main-d'œuvre motivée, informée et valorisée dans le cadre du PCPE;
- **en renforçant** et en améliorant les partenariats avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, les intervenants et les organismes étudiants.

MANDAT

Le mandat du PCPE consiste à favoriser l'accès aux études postsecondaires en fournissant de l'aide financière sous forme de prêts et/ou de subventions aux étudiants admissibles en fonction de leurs besoins financiers, et ce, indépendamment de leur province ou territoire de résidence.

Mandat statutaire

Les prêts d'études canadiens consentis avant le 1^{er} août 1995 (prêts étudiants garantis)¹ sont régis conformément à la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* et à son règlement. Les prêts d'études à risques partagés² et à financement direct³ sont régis par la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* et par son règlement.

Bien que l'aide financière soit principalement accordée dans le cadre d'un programme de prêts, l'article 15 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* autorise le PCPE à verser des subventions aux étudiants appartenant à certains groupes ciblés. Ces groupes comprennent les étudiants ayant une invalidité permanente, les étudiantes au doctorat, les étudiants à temps partiel dans le besoin, les étudiants dans le besoin ayant une invalidité permanente et les étudiants ayant des personnes à charge. À la différence des prêts d'études canadiens, les subventions canadiennes pour études n'ont pas à être remboursées.

¹ En vertu du régime de prêts garantis, le gouvernement fédéral garantit aux prêteurs le remboursement des prêts consentis dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants.

² Dans le cadre du régime à risques partagés, le gouvernement fédéral versait à neuf prêteurs privés une prime de 5 % pour avoir accepté le risque de non-remboursement.

³ Depuis août 2000, le gouvernement fédéral finance directement les prêts et a attribué des contrats à des tiers pour qu'ils fournissent des services d'administration du processus de prêt. La Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants et son règlement ont été modifiés en 2000 pour permettre le financement direct des prêts.

POINTS SAILLANTS

- Le *Rapport annuel du Programme canadien de prêts aux étudiants* (PCPE) a pour but d'informer le Parlement et les Canadiens du rendement du PCPE pour l'année de prêt 2003-2004 (du 1^{er} août 2003 au 31 juillet 2004) et de leur fournir des renseignements financiers détaillés concernant l'exercice 2003-2004 (du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004).
- Les données du présent rapport ne concernent que la portion fédérale d'un prêt d'études.
- En février 2004, Terre-Neuve-et-Labrador a signé un accord visant l'intégration administrative du PCPE. Cette intégration de l'aide financière aux étudiants permettra de simplifier et de rationaliser le processus d'octroi de prêts directs aux étudiants de cette province.

PORTEFEUILLE DES PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS

- La valeur totale du portefeuille du PCPE était de 10,6 milliards de dollars en date du 31 mars 2004. Cela représente une hausse de 427,5 millions de dollars par rapport au 31 mars 2003.
- Au 31 mars 2004, le montant des prêts aux étudiants en cours d'études représentait 38 % du portefeuille total, alors que le montant des prêts canadiens aux étudiants en cours de remboursement représentait 62 % du portefeuille total des prêts.

PRÊTS VERSÉS

Durant l'année de prêt 2003-2004 :

- le PCPE a permis d'aider environ 41 % des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement post-secondaire dans les provinces et territoires qui participent au programme⁴;

- au total, 1,6 milliard de dollars en prêts ont été accordés à 343 000 emprunteurs étudiant à temps plein et à temps partiel;
- quelque 435 000 emprunteurs ont reçu des bonifications d'intérêts pendant leurs études, lorsque le gouvernement du Canada a bonifié les intérêts sur les prêts aux étudiants en cours d'études pour un total de 181,3 millions de dollars.

Prêts d'études à temps plein

Durant l'année de prêt 2003-2004 :

- 340 203 étudiants à temps plein du niveau post-secondaire ont reçu un prêt d'études canadien pour un total de 1,6 milliard de dollars;
- le montant du prêt moyen consenti a légèrement augmenté, passant de 4 695 \$ en 2002-2003 à 4 830 \$ en 2003-2004;
- la majorité des bénéficiaires d'un prêt d'études résidaient en Ontario et en Colombie-Britannique. Les emprunteurs de l'Ontario représentaient 46,9 % de tous les bénéficiaires alors que les emprunteurs de la Colombie-Britannique comptaient pour 19,2 %;
- le pourcentage des bénéficiaires d'un prêt d'études canadien fréquentant les universités et les collèges communautaires est demeuré stable par rapport à l'année de prêt 2002-2003, avec 55,4 % et 33,3 % respectivement; il en fut de même pour les établissements privés.

Prêts d'études à temps partiel

Durant l'année de prêt 2003-2004 :

- des prêts totaux de 4,7 millions de dollars ont été accordés à 2 797 étudiants à temps partiel, ce qui représente moins de 1 % du nombre total de bénéficiaires d'un prêt d'études canadien;
- le prêt moyen consenti aux étudiants à temps partiel a augmenté de 30 \$, passant de 1 649 \$ en 2002-2003 à 1 679 \$ durant l'année de prêt 2003-2004;

⁴ La Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador ainsi que le Yukon participent au PCPE. Le PCPE fournit des paiements compensatoires au Québec, aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut pour leurs propres programmes d'aide aux étudiants, étant donné qu'ils ne participent pas directement au PCPE.

- de tous les emprunteurs étudiant à temps partiel, 46,7 % fréquentaient une université, 43,3 % un collège communautaire et 10 % un établissement privé.

Subventions canadiennes pour études

Durant l'année de prêt 2003-2004 :

- un total de 53 272 subventions canadiennes pour études (SCE) ont été attribuées, ce qui représente une valeur approximative de 76,8 millions de dollars;
- la majorité des SCE (74,7 %) ont été consenties aux étudiants ayant des personnes à charge, ce qui représente un total d'environ 52,3 millions de dollars;
- les SCE accordées aux étudiants dans le besoin ayant une invalidité permanente ont été attribuées à 2 297 emprunteurs pour un total de 3,6 millions de dollars.

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DES BÉNÉFICIAIRES D'UN PRÊT D'ÉTUDES CANADIEN

Durant l'année de prêt 2003-2004 :

- 46,4 % des emprunteurs étudiant à temps plein avaient 21 ans ou moins et 29,1 % avaient entre 22 et 25 ans. Les emprunteurs de 26 à 29 ans représentaient 10,7 % du total et ceux de 30 ans et plus, 13,7 %;
- 59,6 % des emprunteurs étudiant à temps plein étaient des femmes, et 40,4 %, des hommes;
- 32,6 % des emprunteurs étudiant à temps partiel avaient plus de 30 ans, et 29,3 % avaient 21 ans et moins;
- 67,9 % des emprunteurs étudiant à temps partiel étaient des femmes, et 32,1 %, des hommes.

MOBILITÉ DES EMPRUNTEURS

Durant l'année de prêt 2003-2004 :

- 88,8 % de tous les bénéficiaires d'un prêt d'études canadien étaient restés dans leur province ou territoire de résidence pour étudier, alors que 11,2 % des emprunteurs (37 975) étudiaient hors de leur province ou territoire de résidence;
- la mobilité générale des emprunteurs des provinces et des territoires a légèrement diminué par rapport à l'année précédente (de 11,4 % pour l'année de prêt 2002-2003 à 11,2 % pour l'année de prêt 2003-2004);
- la mobilité était particulièrement importante dans les provinces et territoires où il y avait un nombre limité d'établissements postsecondaires. Par exemple, 85,9 % de tous les emprunteurs du Yukon étudiaient hors de leur territoire de résidence.

DETTE

Durant l'année de prêt 2003-2004 :

- la dette moyenne découlant des prêts d'études canadiens (montant dû par un étudiant emprunteur une fois ses études terminées) s'élevait à 10 628 \$. Ce montant était supérieur de 363 \$ au niveau d'endettement pour l'année de prêt 2002-2003;
- la dette moyenne en Alberta, en Colombie-Britannique et au Manitoba était au-dessous de la moyenne nationale de 10 628 \$;
- les emprunteurs du Manitoba devaient le moins au moment de la consolidation⁵ de leur dette (8 895 \$), tandis que les emprunteurs de la Nouvelle-Écosse devaient le plus au moment de la consolidation (12 385 \$);
- la dette moyenne a augmenté dans toutes les provinces et tous les territoires par comparaison avec l'année de prêt 2002-2003. Le Yukon et la Saskatchewan ont enregistré les augmentations les plus fortes avec 1 731 \$ et 815 \$ respectivement. C'est en Ontario et au Nouveau-Brunswick que les hausses étaient les plus faibles, avec 107 \$ et 365 \$ respectivement.

⁵ La consolidation a lieu lorsque l'emprunteur a terminé ses études et commence son remboursement. Cela se produit généralement six mois après la fin des études.

EXEMPTION D'INTÉRÊTS ET RÉDUCTION DE LA DETTE EN COURS DE REMBOURSEMENT

Durant l'année de prêt 2003-2004 :

- 123 315 emprunteurs ont fait une demande d'exemption d'intérêts (EI);
- de ce nombre, 117 520 ont bénéficié d'une EI, ce qui représente un coût total de 62 millions de dollars;
- le nombre d'emprunteurs bénéficiant d'une EI a baissé, passant de 128 235 en 2002-2003 à 117 520 en 2003-2004;
- le temps moyen pendant lequel les emprunteurs ont bénéficié d'une EI a diminué, passant de 7,15 mois en 2002-2003 à 6,98 mois en 2003-2004;
- le capital moyen impayé d'un bénéficiaire d'EI était de 14 821\$, soit 1 281 \$ de plus que pour l'année de prêt 2002-2003;
- c'est parmi les emprunteurs de plus de 30 ans qu'on retrouvait la proportion la plus élevée de bénéficiaires d'une EI (37,6 %);
- 61,8 % de tous les bénéficiaires d'une EI étaient des femmes, alors que les hommes représentaient 35,8 % des bénéficiaires;
- 1 943 emprunteurs bénéficiaient d'une réduction de la dette en cours de remboursement (RDR), ce qui représente un montant total de 12,1 millions de dollars.

DÉFAUT DE REMBOURSEMENT

- Le taux de défaut de remboursement sur une période de trois ans représente la proportion de la valeur des prêts dont le remboursement va commencer et qui, selon les prévisions du PCPE, seront en défaut trois ans après la consolidation. Le taux de défaut de remboursement pondéré prévu sur une période de trois ans (pour les prêts directs, à risques partagés et garantis) en 2003-2004 était de 25,5 %, soit une baisse par rapport à 25,7 % pour l'année de prêt 2002-2003.

RECHERCHE AXÉE SUR LES CLIENTS

- Le PCPE a mené une enquête auprès de jeunes Canadiens (de 17 à 30 ans) pour connaître leur point de vue sur les prêts d'études gouvernementaux (PEG), ce qui comprend les prêts fédéraux et provinciaux. Les deux tiers (66 %) des répondants ont indiqué connaître le PCPE, ne serait-ce que de nom. Fait intéressant, 25 % des bénéficiaires actuels d'un PEG n'avaient jamais entendu parler du PCPE.
- L'enquête a révélé que 23 % des étudiants canadiens de 17 à 30 ans étaient bénéficiaires d'un PEG et que 9 % avaient vu leur demande refusée. Les sources de financement les plus fréquemment utilisées par l'ensemble des étudiants pour leur éducation postsecondaire étaient les économies personnelles (13 %) et les revenus de travail (30 %). Les parents, les tuteurs et les proches (en excluant les amis) étaient également d'importants pourvoyeurs de fonds.
- Même si une minorité des répondants (23 %) y avaient recours, les PEG étaient considérés comme une importante source de financement pour les coûts de l'éducation. Alors que 19 % des étudiants comptaient beaucoup sur ces prêts, 16 % ont indiqué qu'ils étaient leur principale source de fonds. Sept bénéficiaires d'un PEG sur dix ont dit qu'il s'agissait de leur principale source de fonds. Enfin, lorsqu'on a demandé aux bénéficiaires d'un PEG ce qui serait advenu s'ils n'avaient pas obtenu un tel prêt cette année-là, 44 % ont répondu qu'ils auraient tout de même poursuivi leurs études, alors que 43 % les auraient retardées et 12 % y auraient renoncé complètement.

1. INTRODUCTION

Le Rapport annuel du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) a pour but d'informer le Parlement et les Canadiens du rendement du PCPE pour l'année de prêt 2003-2004 (du 1^{er} août 2003 au 31 juillet 2004) et de leur fournir des renseignements financiers détaillés concernant l'exercice 2003-2004 (du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004).

Ce rapport n'est ni un document de politique, ni un document de recherche. Il s'agit plutôt d'une compilation de données résumant les activités du Programme afin de renseigner le lecteur sur l'état du PCPE. Il est important de noter que toutes les données contenues dans ce rapport ne concernent **que la part fédérale** d'un prêt d'études. Les étudiants peuvent également bénéficier de subventions et de prêts provinciaux.

Ce rapport offre des renseignements de base sur le PCPE, notamment sur les rôles et les responsabilités, et les activités du Programme pour l'année de prêt 2003-2004.

Il décrit également le rendement général du portefeuille des prêts d'études canadiens pour l'année de prêt 2003-2004, y compris le versement des prêts, le profil démographique des emprunteurs et le portefeuille de remboursement du PCPE, ainsi que des mesures de gestion de l'endettement comme l'exemption d'intérêts et la réduction de la dette en cours de remboursement.

La dernière section traite des dépenses engagées pour le PCPE.

2. PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

A. CONTEXTE

Depuis 1964, le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) réduit les obstacles financiers à l'éducation postsecondaire en accordant des prêts et des subventions aux étudiants de niveau postsecondaire dans le besoin. Jusqu'au 31 juillet 2000, le gouvernement du Canada garantissait⁶ les prêts d'études canadiens, ou payait une prime de risque⁷ aux institutions financières participantes. Depuis le 1^{er} août 2000, le gouvernement du Canada finance directement les prêts d'études canadiens.

Le budget 2003 a augmenté d'environ 60 millions de dollars sur deux ans les investissements dans l'aide financière aux étudiants. Les améliorations suivantes ont été apportées au PCPE :

- hausse des revenus admissibles pour un étudiant sans que son prêt d'études ne soit réduit. De 600 \$ par année scolaire, ce maximum passe à 50 \$ par semaine d'études (soit 1 700 \$ pour une année scolaire normale);
- augmentation de l'exemption pour les prix universitaires fondés sur le mérite, qui est portée à 1 800 \$;
- élargissement des critères d'admissibilité à l'aide financière aux étudiants pour inclure les personnes protégées, y compris les réfugiés au sens de la Convention;
- possibilité pour les emprunteurs admissibles d'obtenir jusqu'à six mois d'exemption d'intérêts rétroactive et jusqu'à trois mois de capitalisation des intérêts;
- montant maximum de réduction de la dette en cours de remboursement porté de 10 000 \$ à 20 000 \$;

- aide financière aux étudiants désormais accessible aux emprunteurs qui déclarent faillite pendant leurs études et admissibilité accrue aux mesures de gestion de la dette pour ceux qui font faillite pendant le remboursement.

Autres mesures gouvernementales d'aide financière aux étudiants

Il incombe aux gouvernements, comme aux étudiants et à leur famille, de réduire les obstacles financiers à l'éducation postsecondaire. Le Programme canadien de prêts aux étudiants est le plus vaste programme à offrir une aide financière aux étudiants canadiens ayant fait la preuve de leurs besoins financiers. Toutefois, le PCPE n'est qu'un des nombreux programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux qui contribuent à encourager et à aider les Canadiens à poursuivre des études postsecondaires. Voici d'autres initiatives fédérales qui visent à favoriser l'accès à l'éducation postsecondaire en réduisant les obstacles financiers et sociaux.

- Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et le Transfert canadien en matière de santé résultent de la restructuration du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. Ils fournissent un financement global pour aider les provinces et les territoires au chapitre des services sociaux, de l'aide sociale, des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire⁸.
- Les 2,5 milliards de dollars investis par le gouvernement du Canada dans la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire permettent d'accorder à quelque 90 000 étudiants admissibles jusqu'à 3 000 \$ par année, pour un total annuel de 300 millions de dollars.

⁶ De 1964 à 1994, l'aide financière était offerte aux étudiants par l'intermédiaire des banques et des coopératives de crédit sous la forme de prêts entièrement garantis par le gouvernement.

⁷ En 1995, la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants est entrée en vigueur pour permettre une entente de partage des risques entre le gouvernement fédéral et les institutions financières participantes. Ces dernières recevaient une prime correspondant à 5 % de la valeur des prêts faisant l'objet de remboursement afin de les indemniser pour les défauts de remboursement. Le recouvrement des prêts est devenu la pleine responsabilité des institutions financières.

⁸ En février 2003, le gouvernement a annoncé la restructuration du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux pour créer un Transfert canadien en matière de santé et un Transfert canadien en matière de programmes sociaux à compter du 1^{er} avril 2004.

- Affaires indiennes et du Nord Canada aide les étudiants autochtones et inuits de niveau postsecondaire à payer leurs droits de scolarité, leurs manuels scolaires, leurs déplacements et leurs frais de subsistance par l'entremise du Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire et du Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université. Le Ministère vient également en aide aux établissements postsecondaires par l'entremise du Programme d'aide aux étudiants indiens afin qu'ils conçoivent et offrent des programmes spéciaux à l'intention des Autochtones.
- La Subvention canadienne pour l'épargne-études est un moyen d'encourager les Canadiens à épargner en vue des études postsecondaires de leurs enfants en versant jusqu'à 400 \$ par année sous forme de subventions aux bénéficiaires d'un régime enregistré d'épargne-études.
- Les personnes ayant contracté des prêts fédéraux et provinciaux ou territoriaux bénéficient d'un allègement fiscal par l'entremise d'un crédit d'impôt fédéral sur les intérêts annuels de leurs paiements.
- Le crédit d'impôt pour études aide à compenser les dépenses liées aux études; il s'élève à 400 \$ par mois pour les études à temps plein et à 120 \$ par mois pour les études à temps partiel. Ces améliorations permettent d'offrir un allègement fiscal à plus de 65 000 Canadiens qui perfectionnent leurs compétences et leur donnent accès aux mêmes avantages fiscaux que les autres étudiants de niveau postsecondaire.
- Le Programme des langues officielles dans l'enseignement accorde une aide financière aux provinces et territoires pour l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde.
- Le Programme d'assurance-emploi fournit un soutien du revenu aux apprentis durant les périodes de formation en salle de classe.

En plus d'administrer les prêts d'études canadiens consentis aux emprunteurs, les partenaires provinciaux et territoriaux offrent des prêts, des subventions, des bourses d'études et des programmes de remise pour améliorer l'accès à l'enseignement postsecondaire.

B. ACTIVITÉS ET RAISON D'ÊTRE DU PROGRAMME

La principale activité du Programme canadien de prêts aux étudiants est d'attribuer des prêts et des subventions aux étudiants de niveau postsecondaire ayant des besoins financiers pour réduire à court terme les obstacles financiers à l'éducation postsecondaire. En réduisant ces obstacles, le PCPE compte accroître la participation et le taux de réussite des emprunteurs de niveau postsecondaire. À long terme, ces efforts peuvent se traduire par de meilleures possibilités d'emploi pour les emprunteurs et une capacité accrue de jouer un rôle actif au sein de la société canadienne.

Pour contribuer à l'atteinte de ces résultats, le PCPE offre également des subventions canadiennes pour études et accorde une bonification d'intérêts visant les emprunteurs aux études ainsi qu'une aide au remboursement. Ces activités sont propres au PCPE puisque les institutions de prêt privées n'offrent pas de services semblables qui aident à réduire le degré d'endettement des étudiants de niveau postsecondaire.

En attribuant des prêts d'études canadiens et des subventions, et en bonifiant les intérêts qui s'y rapportent pendant que les étudiants poursuivent leurs études, le gouvernement du Canada réduit les obstacles financiers à l'éducation postsecondaire. L'aide offerte permet aux étudiants de se concentrer sur leurs études sans devoir immédiatement commencer le remboursement.

Dans le cadre du PCPE, la satisfaction des emprunteurs se mesure, en partie, d'après le taux de remboursement des prêts. Assurer la satisfaction des emprunteurs comprend la gestion du portefeuille de remboursement des prêts ainsi que l'apport d'aide aux bénéficiaires dans la planification de leur remboursement. Pour ce faire, on offre notamment des mesures d'aide au remboursement comme l'exemption d'intérêts et la réduction de la dette en cours de remboursement et, le cas échéant, on révisé les conditions de remboursement d'un prêt, tout en offrant les services avec diligence, professionnalisme et courtoisie. Toutes ces mesures augmentent la satisfaction des emprunteurs, et devraient entraîner un meilleur taux de remboursement.

Il est également important que le PCPE établisse une bonne relation avec les emprunteurs et les emprunteurs potentiels en élaborant des produits de communication comme le site Web interactif Cibletudes (www.cibletudes.ca) et des guides d'information qui permettent aux emprunteurs d'être mieux informés et de prendre des décisions plus éclairées pour le financement de leurs études postsecondaires (voir l'annexe A pour plus de précisions).

Le PCPE cherche constamment à améliorer l'expérience de prêt des emprunteurs. Il le fait notamment en intégrant les prêts fédéraux et provinciaux ou territoriaux. L'objectif de l'intégration est de simplifier et rationaliser les processus de demande de prêt d'études et de remboursement au moyen d'un guichet administratif commun. Dans les provinces ayant conclu un accord d'intégration, cela signifie que les étudiants n'ont qu'un seul certificat de prêt d'études et qu'un seul prêt direct, et ne font qu'un seul versement lorsqu'ils remboursent leur emprunt. En 2001, l'Ontario et la Saskatchewan ont signé des accords d'intégration avec le PCPE. Terre-Neuve-et-Labrador a signé un accord similaire avec le PCPE en février 2004.

Rôles et responsabilités

Le Programme canadien de prêts aux étudiants est un programme complexe qui, de concert avec de nombreux partenaires, administre efficacement les prêts et les subventions aux étudiants. Ces partenaires comprennent les provinces participantes, le Yukon, deux fournisseurs de services du secteur privé, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada et Développement social Canada⁹.

L'admissibilité à un prêt d'études canadien est fondée sur les besoins financiers de l'étudiant. Les provinces participantes déterminent les besoins de l'étudiant en calculant ses dépenses liées aux études en comparaison de ses ressources disponibles durant cette période d'études. Les ressources évaluées comprennent le revenu, les biens, les contributions du conjoint et les contributions des parents. Les dépenses comprennent les droits de scolarité, le coût des manuels scolaires et des fournitures, les allocations de subsistance, ainsi que les frais de déplacement et de garderie. Le coût de l'éducation postsecondaire est également directement lié au choix de l'établissement d'enseignement postsecondaire de l'étudiant, au programme d'études, aux droits de scolarité et au coût de la vie hors du foyer familial.

Selon le mode de fonctionnement du PCPE, le gouvernement du Canada verse un financement équivalant à 60 % des besoins estimés de l'étudiant, jusqu'à concurrence de 165 \$ par semaine d'études. Le reste des besoins évalués des étudiants, soit 40 %, est financé par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Bien que le Québec, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest aient choisi de ne pas participer au PCPE, préférant plutôt exploiter des programmes indépendants, ils reçoivent des paiements compensatoires annuels du gouvernement fédéral pour les aider à exécuter leurs propres programmes d'aide financière aux étudiants.

⁹ En décembre 2003, le premier ministre a annoncé la scission de Développement des ressources humaines Canada en deux organisations distinctes : Ressources humaines et Développement des compétences Canada, et Développement social Canada. En février 2006, le Gouvernement a fusionné les deux ministères pour créer le nouveau ministère des Ressources humaines et Développement social.

Les bureaux d'aide aux étudiants situés dans les provinces et les territoires déterminent les besoins financiers des étudiants conformément aux lignes directrices du PCPE, évaluent les besoins en fonction de leurs propres critères d'aide financière, administrent leurs propres régimes d'aide financière aux étudiants, traitent les demandes de prêt et établissent l'admissibilité aux subventions canadiennes pour études.

Depuis le 1^{er} août 2000, le gouvernement du Canada finance directement les prêts consentis aux étudiants. Il répartit le portefeuille de prêts d'études entre les établissements publics et privés pour permettre à chacun des deux fournisseurs retenus d'adapter ses services pour répondre aux besoins des emprunteurs. Ces fournisseurs de services fonctionnent sous l'appellation de Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE) et ils gèrent les comptes d'emprunt des étudiants au nom du PCPE.

Ciblétudes et services en ligne

Afin de s'acquitter de son engagement à l'égard de l'excellence du service à ses clients, le Programme canadien de prêts aux étudiants s'efforce d'exploiter le mieux possible les technologies de l'information et les services en ligne pour appuyer la conception et la prestation de son programme. Un élément central de l'engagement du PCPE est le site Web Ciblétudes (www.cibletudes.ca). Il s'agit d'un guichet unique d'information et d'outils de planification interactifs en ligne qui aide les Canadiens à explorer les possibilités d'apprentissage et d'éducation, à concevoir des stratégies d'apprentissage et à élaborer des plans financiers pour atteindre leurs objectifs. Par l'intermédiaire de la section Ciblétudes du CSNPE, le PCPE offre à ses clients actuels et futurs les outils et l'information qui les aideront à faire une demande de prêt d'études, à le conserver et le rembourser.

En 2003-2004, le PCPE a amélioré le site Web Ciblétudes en accroissant la fonctionnalité de tous ses outils, dont le planificateur financier, le calculateur de remboursement des prêts et le planificateur d'apprentissage pour étudiant. Deux améliorations importantes ont été apportées à ces outils. On a préparé à un relevé des droits de scolarité applicables à 19 000 programmes, ce qui permet d'utiliser le planificateur financier en ayant une idée plus précise des coûts associés aux différents programmes d'éducation postsecondaire. En outre, tous les programmes recensés dans la base de données ont été reliés à un code de la Classification nationale des professions afin que les utilisateurs du planificateur d'apprentissage pour étudiant puissent faire le lien entre les programmes d'études et les plans de carrière.

En octobre 2003, le PCPE a lancé les services en ligne sécurisés du CSNPE. Les emprunteurs peuvent désormais mettre à jour leurs coordonnées personnelles, consulter leur compte de prêt et avoir accès à tous les détails concernant les sommes reçues et les remboursements. De plus, le contenu du site du CSNPE a été révisé et comprend maintenant des liens et des renseignements concernant un nouveau partenaire dans l'administration de prêts intégrés, soit Terre-Neuve-et-Labrador.

Grâce à des activités promotionnelles et à des ressources ciblées du service en ligne, le site Web Ciblétudes peut toucher un vaste public, y compris des étudiants, des emprunteurs actuels et futurs du PCPE, des enseignants, des professionnels de la carrière et des parents. Par le biais d'une participation à 17 événements sur l'éducation et les carrières, Ciblétudes a été présenté à environ 200 000 membres de publics cibles en 2003-2004. Dans le cadre de ses efforts incessants pour rejoindre les marchés cibles importants, le personnel du PCPE a distribué quelque 200 000 brochures sur Ciblétudes à des enseignants et des étudiants du secondaire dans tout le pays en 2003-2004. Au total, le site Web Ciblétudes a servi à plus de 1,3 million d'utilisateurs en 2003-2004.

L'enquête omnibus du PCPE a révélé que 10 % de l'ensemble des étudiants interrogés avaient visité les sites Web Ciblétudes et CSNPE au cours des 12 mois précédents. Ces étudiants représentaient 20 % de tous ceux qui avaient eu recours à Internet pour trouver de l'information concernant l'éducation post-secondaire. Les répondants qui avaient visité les sites Web Ciblétudes et CSNPE se sont en outre dits très satisfaits de leur qualité.

Collaboration avec les partenaires provinciaux et territoriaux

Le Programme canadien de prêts aux étudiants s'efforce constamment de mieux communiquer avec les étudiants et de mieux les servir. À cette fin, divers groupes de travail ont été établis en collaboration avec les provinces et les territoires et d'autres intervenants.

Le PCPE copréside le Comité consultatif intergouvernemental sur l'aide financière aux étudiants (CCIAFE). Ce forum fédéral-provincial-territorial a été établi en 1987 par le Secrétariat d'État et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) pour tenir des consultations permanentes sur l'élaboration des programmes et des politiques. Il comprend des représentants des ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de l'aide financière aux étudiants, qui se rencontrent au moins deux fois l'an pour discuter de critères administratifs de base et coordonner leurs programmes et politiques respectifs. Le CCIAFE forme également des groupes de travail fédéraux, provinciaux et territoriaux pour régler des questions particulières touchant l'aide financière aux étudiants.

Le Cadre des politiques d'agrément est l'une des initiatives fédérales-provinciales-territoriales mises en place à l'échelle pancanadienne. L'agrément est le

processus permettant aux établissements d'enseignement d'obtenir la reconnaissance nécessaire pour que leurs étudiants puissent avoir droit à des prêts d'études canadiens. En vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, le gouvernement du Canada a délégué aux provinces ainsi qu'au Yukon le pouvoir d'agréer les établissements d'enseignement postsecondaire. Le Cadre des politiques d'agrément permet de regrouper les pratiques exemplaires en usage dans tout le pays à l'intérieur d'une structure pancanadienne unique. Celle-ci contribue à la définition d'éléments et de critères communs aux fins de l'élaboration des politiques d'agrément des établissements d'enseignement postsecondaire.

Au cours de l'année de prêt 2003-2004, un groupe de travail fédéral-provincial-territorial s'est employé à définir deux grands indicateurs de risque pour le Cadre des politiques d'agrément : conformité administrative et taux de remboursement. Les sous-ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation ont approuvé officiellement ces deux indicateurs de risque en mars 2004, ce qui a permis de les intégrer au Cadre lors de son lancement officiel à l'automne 2004.

Communication avec les intervenants

Le Programme canadien de prêts aux étudiants consulte les groupes d'intervenants par l'entremise du Groupe consultatif national sur l'aide financière aux étudiants (GCNAFE). Ce groupe a été établi en 1987 pour donner aux associations étudiantes, aux organismes à vocation éducative et aux institutions financières un moyen de communiquer leurs opinions au gouvernement sur les politiques et pratiques fédérales d'aide financière aux étudiants. Le GCNAFE se réunit deux fois l'an pour discuter de certains dossiers et offrir des avis sur l'élaboration des politiques et la prestation des programmes.

Évaluation formative du Programme canadien de prêts aux étudiants

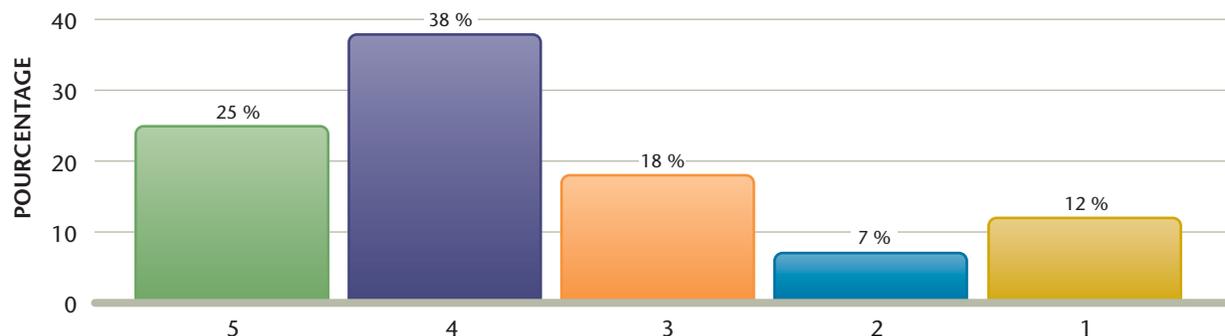
On a terminé en 2003-2004 une évaluation formative du Programme canadien de prêts aux étudiants, qui a permis d'examiner différentes questions liées à la pertinence, à la conception et à la prestation du Programme, ainsi que les premières incidences des modifications qui y ont été apportées depuis 1998. L'évaluation a aussi porté sur la stratégie de mesure du rendement prévue dans le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats de juillet 2002.

Voici quelques-unes des principales constatations tirées de cette évaluation formative.

- Le mandat et la mission du PCPE sont tout à fait appropriés compte tenu de l'objectif d'assurer un accès équitable à l'éducation postsecondaire et de la constatation voulant que les besoins financiers constituent un obstacle à ce chapitre.
- Bon nombre des groupes aux prises avec des obstacles supplémentaires sont ciblés par le PCPE grâce à son mécanisme de détermination des besoins et au financement offert dans le cadre des subventions canadiennes pour études.
- Il y a un écart à combler entre les attentes que nourrissent les parents pour l'éducation postsecondaire de leurs enfants et les efforts qu'ils consentent pour fournir l'aide financière requise à cet effet.
- Certains étudiants, y compris des bénéficiaires du PCPE, contractent aussi des emprunts auprès d'institutions privées pendant qu'ils fréquentent un établissement postsecondaire.
- La proportion des étudiants à temps plein de niveau postsecondaire ayant eu recours au PCPE a augmenté, passant de 30 % en 1990-1991 à 38 % en 1999-2000.
- Les étudiants participant à des groupes de discussion s'inquiétaient davantage de leur capacité de rembourser leurs prêts d'études que du montant de la dette ainsi accumulée.
- Selon les indications obtenues d'informateurs clés et les résultats de l'enquête sur la satisfaction des clients, le PCPE est parvenu à présenter, concevoir et mettre en œuvre efficacement et dans les délais prévus son nouveau modèle de prestation des services pour les prêts directs.
- D'après l'information disponible, les accords d'intégration conclus avec l'Ontario et la Saskatchewan ont permis de simplifier le processus de prêt et d'améliorer la communication avec les étudiants.
- Pour ce qui est des provinces où le régime de prêts n'est pas intégré, il semblerait que le rôle du gouvernement fédéral soit moins clair dans le cadre du nouveau modèle de prestation des services.
- Les données administratives du Programme ne sont pas suffisantes pour déterminer l'effet global des prêts et des subventions sur la poursuite et l'achèvement d'études postsecondaires.
- Les responsables du PCPE et des régimes provinciaux ont insisté sur l'importance d'améliorer la cueillette de données et l'échange de renseignements.
- On a noté qu'il y avait lieu d'améliorer la communication entre les programmes fédéral et provinciaux.

3. RECHERCHE AXÉE SUR LES CLIENTS

GRAPHIQUE 1
SATISFACTION GLOBALE À L'ÉGARD DE LA QUALITÉ DES SERVICES
(ÉCHELLE DE 5 POINTS : 5=TRÈS SATISFAISANT; 1=TRÈS INSATISFAISANT)



En janvier 2004, le PCPE a mené une enquête auprès de 1 256 bénéficiaires de prêts directs qui avaient eu affaire au Programme. On a demandé aux répondants d'évaluer, sur une échelle de cinq points, leur niveau de satisfaction à l'égard du service qu'ils avaient reçu dans les six mois précédant l'enquête¹⁰.

Soixante-trois pour cent des emprunteurs étaient satisfaits de leur interaction avec le PCPE (**graphique 1**), ce qui représente une baisse de 17 % par rapport à l'enquête sur la satisfaction des clients menée en 2003.

Qualité du service et satisfaction du client ne sont pas synonymes. L'issue du processus de demande du PCPE peut avoir un effet considérable sur le niveau de satisfaction d'un client, sans égard à la qualité du service offert. Les éléments statutaires du PCPE qui déterminent les résultats – comme le montant du prêt attribué, l'obtention d'un prêt et les décisions rendues en appel – influent considérablement sur la satisfaction des clients. La perception relative à la qualité du service est faussée lorsqu'un client se voit refuser un prêt ou en obtient un d'un montant inférieur à ce qu'il avait demandé¹¹.

On a également demandé aux emprunteurs bénéficiant d'un prêt d'études canadien depuis plus de deux ans si la qualité des services reçus s'était maintenue au cours des dernières années. Ils ont été 18 % à dire que le service s'était amélioré, alors que 17 % notaient une détérioration.

La majorité des emprunteurs (60 %) qui avaient eu affaire au PCPE au cours des six mois précédents n'ont pas rapporté de problèmes concernant leurs transactions avec le PCPE. En outre, trois emprunteurs sur quatre (75 %) ont dit avoir reçu toute l'information ou tous les services dont ils avaient besoin. Les emprunteurs étaient particulièrement satisfaits de la facilité d'accès aux services dans la langue de leur choix (96 %) ainsi que de l'équité (67 %) et de la courtoisie (64 %) démontrée à leur endroit.

Financement des études postsecondaires

On a demandé aux emprunteurs toujours aux études d'indiquer leur principale source de financement pour l'année en cours. Soixante-dix-huit pour cent ont répondu qu'il s'agissait des prêts d'études gouvernementaux, alors que 12 % ont parlé de leurs revenus d'emploi durant l'année scolaire.

¹⁰ Compte tenu de la taille de cet échantillon, on peut considérer que ces résultats sont exacts à +/-2,8 %, 19 fois sur 20 (estimation la plus prudente).

¹¹ Évaluation de la qualité du service à DRHC : rapport sommaire pour le Programme canadien de prêts aux étudiants (section 6, Conclusions), le 12 septembre 2002.

Lorsqu'on leur a demandé leur avis sur le financement de l'éducation postsecondaire, plus de la moitié des emprunteurs ont dit que s'ils n'avaient pas reçu leur prêt d'études canadien, ils auraient d'abord travaillé afin d'économiser de l'argent pour poursuivre leurs études. Un tiers des répondants (31 %) ont dit qu'ils auraient pris un emploi supplémentaire tout en poursuivant leurs études et 25 % n'auraient absolument pas envisagé de faire des études postsecondaires sans leur prêt d'études canadien. Très peu auraient réduit leur programme d'études ou pris des cours menant à un diplôme différent ou un diplôme plus court, ce qui témoigne de l'incidence positive du Programme concernant l'aide offerte aux emprunteurs pour avoir accès à l'éducation postsecondaire.

Parmi les autres sondages sur la satisfaction des clients menés en 2004, on note une enquête omnibus auprès des jeunes de 17 à 30 ans¹² et une enquête auprès des emprunteurs ayant remboursé leur prêt d'études canadien¹³.

C'était la première année d'une enquête de suivi menée par le PCPE auprès des jeunes Canadiens (de 17 à 30 ans) pour connaître leur point de vue sur les prêts d'études gouvernementaux (PEG), ce qui inclut les prêts fédéraux et provinciaux ainsi que les prêts d'études canadiens. Les deux tiers (66 %) des répondants ont indiqué connaître le PCPE, ne serait-ce que de nom. Fait intéressant, 25 % des bénéficiaires actuels d'un PEG n'avaient jamais entendu parler du PCPE.

L'enquête omnibus a révélé que 23 % des étudiants canadiens de 17 à 30 ans étaient bénéficiaires d'un PEG et que 9 % avaient vu leur demande de prêt refusée. Les sources de financement les plus fréquemment utilisées par l'ensemble des étudiants pour leur éducation postsecondaire étaient les économies personnelles (13 %) et les revenus de travail (30 %). Les parents, les tuteurs et les proches (en excluant

les amis) constituaient également d'importants pourvoyeurs de fonds. Même si une minorité des répondants (23 %) y avaient recours, les PEG étaient considérés comme une importante source de financement pour les coûts de l'éducation. Alors que 19 % des étudiants comptaient beaucoup sur ces prêts, 16 % ont indiqué qu'ils étaient leur principale source de fonds. Sept bénéficiaires d'un PEG sur dix ont dit qu'il s'agissait de leur principale source de fonds¹⁴. Enfin, lorsqu'on a demandé aux bénéficiaires d'un PEG ce qui serait advenu s'ils n'avaient pas obtenu un tel prêt cette année-là, 44 % ont répondu qu'ils auraient tout de même poursuivi leurs études, alors que 43 % les auraient retardées et 12 % y auraient renoncé complètement. La proportion de bénéficiaires d'un PEG qui auraient interrompu complètement leurs études postsecondaires (12 %) est inférieure à celle obtenue lors de l'enquête sur la satisfaction des clients du PCPE (25 %) – ce qui démontre une certaine variabilité quant aux résultats.

Le PCPE a également cherché à mieux comprendre la situation des personnes ayant remboursé leur prêt d'études canadien. Parmi ceux ayant remboursé rapidement leur prêt, huit sur dix avaient un solde à payer de 10 000 \$ ou moins au moment où ils ont liquidé leur dette. Lorsqu'ils ont été interrogés quant au motif principal du remboursement rapide d'un prêt d'études canadien, les répondants ont indiqué le plus souvent que l'argent emprunté devrait être remboursé le plus rapidement possible et que les emprunteurs voulaient éviter de payer les intérêts demandés par le PCPE.

Parmi les répondants ayant remboursé rapidement leur prêt, le motif principal était l'obtention d'un emploi ou les économies accumulées depuis un certain temps à cette fin. Par ailleurs, des répondants ont indiqué dans de plus faibles proportions que leurs parents ou leurs tuteurs avaient remboursé leur prêt pour eux.

¹² Programme canadien de prêts aux étudiants, enquête omnibus de suivi du programme, mars 2004 (Les Études de marché Créatec +).

¹³ Environics, enquête sur le remboursement rapide, juin 2004.

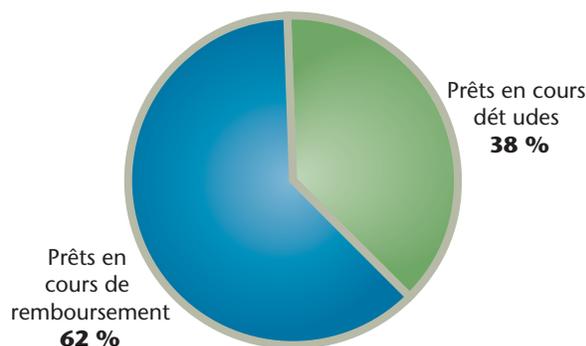
¹⁴ Ce résultat est légèrement inférieur à celui obtenu lors de l'enquête sur la satisfaction des clients du PCPE, qui indiquait que 87 % des emprunteurs considéraient un prêt d'études gouvernemental comme leur principale source de financement.

4. PORTEFEUILLE DES PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS

La valeur totale du portefeuille du Programme canadien de prêts aux étudiants pour tous les prêts en cours d'études et les prêts en cours de remboursement (y compris les prêts garantis, directs et à risques partagés) était de 10,6 milliards de dollars le 31 mars 2004. Cela représente une hausse de 427,5 millions de dollars depuis le 31 mars 2003.

Les prêts aux étudiants en cours d'études représentaient 4 milliards de dollars (38 %) du portefeuille total, alors que les prêts en cours de remboursement s'élevaient à 6,6 milliards de dollars (62 %) du portefeuille total.

GRAPHIQUE 2
PORTEFEUILLE DES PRÊTS DU PCPE AU 31 MARS 2004



Le **graphique 2** illustre le portefeuille des prêts d'études canadiens pour les prêts en cours d'études¹⁵ et en cours de remboursement¹⁶ pour les régimes de prêts garantis, directs et à risques partagés le 31 mars 2004.

¹⁵ « En cours d'études » renvoie aux emprunteurs qui fréquentent un établissement postsecondaire et qui n'ont pas encore commencé à rembourser leur prêt d'études canadien. Ce groupe comprend les emprunteurs qui se trouvent dans la période de six mois suivant la fin de leurs études postsecondaires (c.-à-d. le délai de grâce). Les intérêts d'un prêt s'accroissent dès que prennent fin les études de l'emprunteur qui n'est toutefois tenu de commencer ses paiements que six mois plus tard.

¹⁶ « En cours de remboursement » renvoie aux emprunteurs qui ont achevé leurs études postsecondaires et qui ont commencé à rembourser leur prêt d'études canadien. Cela comprend les emprunteurs qui bénéficient d'une exemption d'intérêts et de la réduction de la dette en cours de remboursement.

¹⁷ N'importe quel étudiant peut avoir obtenu un ou plusieurs types de prêt.

¹⁸ Bureau de l'actuaire en chef, Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants au 31 juillet 2004.

Du fait qu'aucun nouveau prêt n'a été accordé dans le cadre des régimes de prêts garantis et à risques partagés, le nombre et la valeur des prêts directs continueront d'augmenter, tandis que le nombre et la valeur des prêts garantis et à risques partagés continueront de diminuer¹⁷. On prévoit abandonner graduellement les prêts garantis au cours des 12 prochaines années et les prêts à risques partagés au cours des 16 prochaines années¹⁸.

A. PORTEFEUILLE DES PRÊTS EN COURS D'ÉTUDES

Le nombre de prêts garantis et à risques partagés accordés aux étudiants en cours d'études continue de diminuer représentant, respectivement, seulement 1,5 % (58,2 millions de dollars) et 14,7 % (584,6 millions de dollars) du portefeuille total des prêts en cours d'études au 31 mars 2004.

À la différence des prêts garantis et à risques partagés, la valeur des prêts directs en cours d'études continuera d'augmenter. Ces derniers représentaient 84 % (3,3 milliards de dollars) de tous les prêts en cours d'études au 31 mars 2004, comparativement à 75 % au 31 mars 2003. La valeur des prêts directs en cours d'études a augmenté de 464 millions de dollars depuis le 31 mars 2003 (**annexe B**).

B. PORTEFEUILLE DES PRÊTS EN COURS DE REMBOURSEMENT

La valeur des prêts garantis et à risques partagés en cours de remboursement a également diminué depuis le 31 mars 2003. Le nombre de prêts garantis en cours de remboursement a diminué de 24,9 % (128 millions de dollars) et les prêts à risques partagés en cours de remboursement ont baissé de 9 % (412,2 millions de dollars). La valeur

de ces prêts continuera de diminuer à mesure que les portefeuilles de prêts garantis et à risques partagés sont abandonnés.

Le portefeuille des prêts directs en cours de remboursement a augmenté de 66,7 % (831,9 millions de dollars) depuis le 31 mars 2003. De même, le pourcentage des prêts directs composant le portefeuille total des prêts en cours de remboursement a augmenté, alors que le portefeuille des prêts garantis et à risques partagés diminuait. Le 31 mars 2003, les prêts directs représentaient 12,3 % (1,25 milliard de dollars) de tous les prêts en cours de remboursement; cette proportion a augmenté pour atteindre 19,6 % (2,1 milliards de dollars) de tous les prêts en cours de remboursement au 31 mars 2004 (**annexe B**).

5. VERSEMENT DES PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS

Durant l'année de prêt 2003-2004, on estimait à 840 000 le nombre d'étudiants à temps plein inscrits dans des établissements postsecondaires situés dans les provinces et territoires participant au Programme canadien de prêts aux étudiants¹⁹, ce qui représente environ 52 000 étudiants de plus que pour l'année de prêt 2002-2003²⁰, alors qu'environ 788 000 étudiants étaient inscrits. Parmi les étudiants inscrits en 2003-2004, environ 41 % ont obtenu l'aide du PCPE (340 203 emprunteurs étudiant à temps plein). Cette proportion est restée relativement stable depuis l'année de prêt 2001-2002.

Au total, des prêts d'environ 1,6 milliard de dollars ont été versés à 343 000 emprunteurs étudiant à temps plein et à temps partiel durant l'année de prêt 2003-2004²¹ (tableau 1). Le nombre d'emprunteurs a augmenté de 3,4 % par rapport à l'année de prêt 2002-2003 et la valeur des prêts versés était de 6,4 % plus élevée environ, ce qui a fait grimper de 135 \$ le montant moyen du prêt d'études à temps plein.

En plus d'attribuer des prêts aux emprunteurs chaque année, le gouvernement du Canada paie les intérêts sur les prêts d'études à temps plein pendant que les emprunteurs poursuivent leurs études (sous réserve

d'un maximum à vie pour les périodes d'exemption d'intérêts conformément à la loi). Lorsque les étudiants à temps plein terminent leurs études, les intérêts commencent à s'accumuler sur leurs prêts, mais aucun paiement n'est requis pendant une période de six mois, tant au titre du capital que des intérêts. Durant l'année de prêt 2003-2004, quelque 435 000²² emprunteurs en cours d'études ont eu droit à une bonification d'intérêts en cours d'études, pour une aide totale de 181,3 millions de dollars du gouvernement du Canada. Il faut noter que les emprunteurs étudiant à temps partiel doivent faire des paiements sur les intérêts de leur prêt pendant qu'ils poursuivent leurs études, mais ils ne sont pas tenus de rembourser le capital tant qu'ils ne sont pas en période de remboursement.

A. PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PLEIN

Le nombre de bénéficiaires de prêts d'études à temps plein a augmenté de 11 212 comparativement à l'année de prêt 2002-2003. Durant l'année de prêt 2003-2004, 340 203 étudiants de niveau post-secondaire à temps plein ont reçu un prêt d'études canadien pour un total de 1,6 milliard de dollars. Le prêt moyen accordé aux emprunteurs étudiant à temps plein a augmenté, passant de 4 695 \$ en 2002-2003 à 4 830 \$ en 2003-2004 (tableau 1).

TABLEAU 1
PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PLEIN ET À TEMPS PARTIEL

Situation	2001-2002			2002-2003			2003-2004		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)
Temps plein	328 674	1 507,4	4 586	328 991	1 544,7	4 695	340 203	1 643,0	4 830
Temps partiel	2 867	4,9	1 717	2 772	4,6	1 649	2 797	4,7	1 679
Total	331 541	1 512,3	S.O.	331 763	1 549,2	S.O.	343 000	1 647,7	S.O.

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

¹⁹ Le Québec, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest ne participent pas au Programme canadien de prêts aux étudiants.

²⁰ Bureau de l'actuaire en chef, Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants au 31 juillet 2003.

²¹ Étant donné qu'un étudiant peut faire des études à temps plein et à temps partiel durant la même année de prêt, l'addition des prêts directs peut avoir pour effet d'exagérer légèrement le nombre réel d'étudiants.

²² Sont compris dans ce nombre les 340 203 emprunteurs étudiant à temps plein et ayant reçu un prêt durant l'année de prêt 2003-2004.

TABLEAU 2
PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PLEIN SELON LA PROVINCE OU LE TERRITOIRE

Province ou territoire	2001-2002			2002-2003			2003-2004		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)
T.-N.-L.	13 912	61,3	4 408	12 554	56,2	4 479	11 541	52,0	4 507
Î.-P.-É.	3 068	16,1	5 259	3 238	17,0	5 249	3 385	17,9	5 274
N.-É.	17 234	92,9	5 393	16 945	92,5	5 461	16 697	92,6	5 548
N.-B.	15 614	77,7	4 978	15 439	77,9	5 046	15 902	82,5	5 189
ONT.	145 287	643,7	4 430	148 195	664,6	4 485	159 684	734,5	4 600
MAN.	10 267	44,5	4 334	9 930	43,4	4 367	9 649	44,1	4 569
SASK.	16 246	79,0	4 861	15 392	74,5	4 841	15 163	76,0	5 013
ALB.	42 323	181,3	4 284	42 052	187,3	4 454	42 501	200,1	4 709
C.-B.	64 467	309,5	4 801	64 993	330,0	5 077	65 425	342,0	5 228
YN	256	1,3	4 999	253	1,3	5 021	256	1,3	5 012
Total	328 674	1 507,4	4 586	328 991	1544,7	4 695	340 203	1 643,0	4 830

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

Prêts d'études à temps plein selon la province ou le territoire

Durant l'année de prêt 2003-2004, les emprunteurs de l'Ontario représentaient presque la moitié des bénéficiaires d'un prêt d'études canadien (46,9 %); ils étaient suivis de ceux de la Colombie-Britannique (19,2 %).

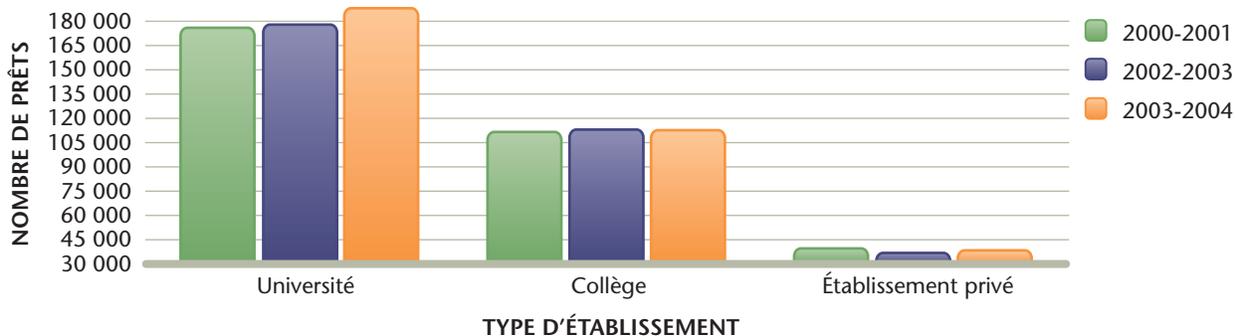
Comparativement à 2002-2003, c'est à Terre-Neuve-et-Labrador que le nombre d'emprunteurs a le plus diminué (8,1 %) en 2003-2004. L'Île-du-Prince-Édouard a connu l'augmentation la plus importante tant quant au nombre d'emprunteurs qu'à la valeur des prêts accordés, avec une hausse de 4,5 % et 5,3 % respectivement depuis l'année de prêt 2002-2003 (tableau 2).

Pour l'année de prêt 2003-2004, le prêt moyen accordé aux étudiants de l'Alberta a connu la plus forte hausse par rapport à l'année précédente (de 4 454 \$ à

4 709 \$, soit 255 \$ de plus); le Manitoba a suivi avec une hausse de 202 \$ du prêt moyen (de 4 367 \$ à 4 569 \$). Toutefois, c'est en Nouvelle-Écosse que le montant du prêt moyen est demeuré le plus élevé (5 548 \$). Les emprunteurs de Terre-Neuve-et-Labrador ont enregistré le prêt moyen le plus bas (4 507 \$) (tableau 2).

Prêts à temps plein selon le type d'établissement

La proportion de bénéficiaires d'un prêt d'études canadien à temps plein fréquentant une université ou un collège au cours de l'année de prêt 2003-2004 est demeurée relativement stable comparativement à l'année de prêt 2002-2003 avec 55,4 % et 33,3 % respectivement. Bien que la proportion des emprunteurs étudiant à temps plein dans un établissement privé soit aussi restée relativement constante, le nombre d'emprunteurs fréquentant ces établissements a augmenté, passant de 37 440 pour l'année de prêt 2002-2003 à 38 710 pour 2003-2004 (graphique 3).

GRAPHIQUE 3**NOMBRE DE PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PLEIN SELON LE TYPE D'ÉTABLISSEMENT**

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

Les emprunteurs des établissements privés ont toujours le prêt moyen le plus élevé avec 5 757 \$.

Comparativement à l'année de prêt 2002-2003, le prêt moyen pour des études à temps plein a augmenté de 118 \$ pour les emprunteurs des universités, de 127 \$ pour les emprunteurs des collèges, et de 184 \$ pour ceux des établissements privés (**annexe C**).

B. PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PARTIEL

En 2003-2004, des prêts d'études canadiens totalisant 4,7 millions de dollars ont été accordés à 2 797 emprunteurs étudiant à temps partiel, ce qui représente moins de 1 % du nombre total d'emprunteurs. Ces chiffres ont légèrement augmenté depuis l'année de prêt 2002-2003, année durant laquelle 2 772 emprunteurs ont reçu des prêts totalisant 4,6 millions de dollars pour des études à temps partiel. Le prêt moyen pour des études à temps partiel a augmenté de 30 \$, passant de 1 649 \$ pour l'année de prêt 2002-2003 à 1 679 \$ pour l'année de prêt 2003-2004.

Prêts d'études à temps partiel selon la province ou le territoire

L'Alberta présentait encore le pourcentage le plus élevé d'emprunteurs étudiant à temps partiel (38,2 %) pour l'année de prêt 2003-2004, suivie de l'Ontario avec 24,7 %. Les prêts moyens étaient les plus élevés en Colombie-Britannique et en Saskatchewan avec 2 421 \$ et 2 324 \$ respectivement pour l'année de prêt 2003-2004, comparativement à la moyenne nationale de 1 679 \$ pour les prêts à temps partiel (**annexe D**).

Prêts d'études à temps partiel selon le type d'établissement

Le nombre d'emprunteurs étudiant à temps partiel dans une université a baissé de 51 par rapport à l'année de prêt 2002-2003, alors que le nombre d'emprunteurs étudiant à temps partiel dans un collège a continué de s'accroître pour atteindre 1 268 en 2003-2004, comparativement à 1 008 en 2002-2003. Le nombre d'emprunteurs étudiant à temps partiel dans un établissement privé a continué de diminuer.

Durant l'année de prêt 2003-2004, les emprunteurs étudiant à temps partiel dans une université représentaient 48,9 % de tous les emprunteurs étudiant à temps partiel, ce qui constitue une baisse de 2,3 % par rapport à l'année de prêt de 2002-2003. Les emprunteurs étudiant à temps partiel dans un collège représentaient 45,3 % de tous les emprunteurs étudiant à temps partiel en 2003-2004 (une hausse de 8,9 % par rapport à 2002-2003), alors que les emprunteurs étudiant à temps partiel dans un établissement

privé représentaient 10,5 % de tous les emprunteurs à temps partiel (une diminution de 1,9 % depuis l'année de prêt 2002-2003). Toutefois, comme pour le portefeuille des prêts d'études à temps plein, le prêt moyen accordé aux emprunteurs étudiant dans les établissements privés est resté le plus élevé avec une moyenne de 2 797 \$ par emprunteur, suivi de 1 658 \$ pour les emprunteurs fréquentant une université, et de 1 269 \$ pour les emprunteurs fréquentant un collège (**annexe D**).

Analyse de la double cohorte des étudiants diplômés des écoles secondaires de l'Ontario

En 1997, le gouvernement de l'Ontario annonçait que son programme de cinq années d'études secondaires allait céder la place à un nouveau programme d'une durée de quatre ans. Ainsi, en 2003, les étudiants participant à l'ancien programme de cinq ans et ceux du nouveau programme de quatre ans ont terminé leurs études secondaires en même temps.

Selon *Le prix du savoir 2004*, une publication de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, les inscriptions pour des études à temps plein dans les universités n'ont cessé d'augmenter au cours des cinq dernières années, passant de près de 588 000 en 1999-2000 à un peu plus de 741 000 en 2003-2004. Il faut noter tout particulièrement des hausses de près de 57 000 inscriptions entre 2001-2002 et 2002-2003, et de plus de 55 000 inscriptions de 2002-2003 à 2003-2004. Il s'agit d'une augmentation de 9 % et de 8 % respectivement.

Le nombre d'inscriptions à temps plein et à temps partiel dans les collèges communautaires et les écoles professionnelles et techniques a augmenté à un rythme moins soutenu que dans les universités. Le nombre d'étudiants qui se situait à près de 728 000 en 1999-2000 atteignait presque 736 000 en 2002-2003, une hausse de 1,1 %.

Effet sur le nombre de prêts d'études canadiens

Au cours des deux dernières années, le Programme canadien de prêts aux étudiants a aussi vu sa clientèle augmenter, mais pas aussi rapidement que le nombre d'inscriptions dans les universités. En 2003-2004, le nombre de bénéficiaires d'un prêt d'études à temps plein s'est accru de 3,4 % et la valeur des prêts versés a augmenté de 6,4 % par rapport à l'année de prêt précédente. Pour fins de comparaison, le nombre de bénéficiaires de prêts d'études canadiens a augmenté de 0,1 % entre 2001-2002 et 2002-2003 et de 1,5 % entre 1999-2000 et 2003-2004. Même si l'effet global de la double cohorte n'a pas été aussi marqué pour le PCPE que pour les inscriptions, elle a tout de même eu des répercussions importantes sur certains groupes d'emprunteurs.

Effet sur les emprunteurs selon la province ou le territoire

Pour ce qui est des bénéficiaires de prêts d'études canadiens, l'Ontario a enregistré la hausse la plus importante, soit 7,8 % entre 2002-2003 et 2003-2004, comparativement à une augmentation d'à peine 2 % l'année précédente (**tableau 3**). Dans les autres provinces et au Yukon, le nombre de bénéficiaires de prêts d'études canadiens a baissé légèrement (-0,2 %) entre 2002-2003 et 2003-2004 (**tableau 2**). Étant donné que les autres provinces et le Yukon ont vu le nombre de prêts augmenter très peu ou diminuer légèrement, on peut conclure que la hausse de 3,4 % à l'échelle nationale est en grande partie attribuable à la double cohorte de l'Ontario.

TABLEAU 3
PRÊTS : L'ONTARIO COMPARATIVEMENT AU RESTE DU CANADA

Origine	2001-2002			2002-2003			2003-2004		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)
Ontario	145 287	643,7	4 430	148 195	664,6	4 485	159 684	734,5	4 600
Reste du Canada	183 387	863,7	4 710	180 796	880,1	4 868	180 519	908,5	5 033
Total	328 674	1 507,4	4 586	328 991	1 544,7	4 695	340 203	1 643,0	4 830

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

Groupe d'âge de la double cohorte

L'effet de la double cohorte sur le nombre de prêts d'études canadiens se manifeste surtout chez les 17 et 18 ans. Entre 2002-2003 et 2003-2004, le nombre de prêts consentis à des jeunes de 17 et 18 ans a augmenté de 46,8 % et 23,4 % respectivement. En guise de comparaison, l'augmentation pour ces deux groupes d'âge n'avait été que de 8,6 % et 4,7 % respectivement, entre les années de prêt 2001-2002 et 2002-2003. Par ailleurs, le nombre de prêts consentis à des étudiants de 19 ans et plus est demeuré relativement stable, augmentant seulement de 1 % entre 2002-2003 et 2003-2004.

Effet sur le nombre d'emprunteurs selon le type d'établissement

Les universités ont connu les fluctuations les plus importantes quant au nombre d'emprunteurs étudiant à temps plein et aux sommes versées en prêts d'études canadiens au cours des dernières années de prêt. Dans l'ensemble, le PCPE a connu une hausse de 3,4 % pour ce qui est du nombre total de bénéficiaires d'un prêt d'études canadien étudiant à temps plein, de 2002-2003 à 2003-2004, mais il est intéressant de noter que cette hausse s'est chiffrée à 5,8 % dans les universités (**annexe C**). Si on compare les universités ontariennes à celles du reste du pays, on peut constater qu'en 2003-2004, le nombre de bénéficiaires d'un prêt d'études canadien fréquentant l'université en Ontario a grimpé de 11,8 % par rapport à l'année précédente, alors que la hausse a été inférieure à 1 % ailleurs au Canada (**annexe C**).

Pour la même année, le nombre de bénéficiaires d'un prêt fréquentant un établissement privé s'est accru de 3,3 %, alors qu'il diminuait de 0,2 % chez les étudiants des collèges (soit 280 emprunteurs). C'est une constatation intéressante alors qu'on prévoyait une hausse du nombre de bénéficiaires pour tous les types d'établissements en raison de la double cohorte (**annexe C**).

Effet sur la mobilité à l'étranger

Dans l'ensemble, l'effet de la double cohorte sur le nombre de bénéficiaires ontariens d'un prêt d'études canadien étudiant à l'étranger a été plutôt faible. La proportion des Ontariens bénéficiaires d'un prêt qui étudiaient à l'étranger est demeurée relativement constante entre 2002-2003 et 2003-2004, passant de 2,6 % à 2,4 %.

Effet sur la mobilité à l'intérieur du Canada

En Ontario, le nombre de bénéficiaires d'un prêt d'études canadien étudiant dans leur province d'origine a augmenté de 7,9 % entre 2002-2003 et 2003-2004. La proportion d'emprunteurs ontariens étudiant dans une autre province ou un autre territoire est demeurée relativement inchangée au fil des ans. En 2001-2002 et 2002-2003, 3,6 % et 3,7 % des emprunteurs de l'Ontario respectivement ont étudié à l'extérieur de la province. En 2003-2004, cette proportion a atteint 3,8 % (**tableau 4**). De ce nombre, 30,5 % étudiaient au Québec, 19,7 % en Nouvelle-Écosse, 16,9 % en Colombie-Britannique et 13,7 % en Alberta (**tableau 6**).

TABLEAU 4
MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS CANADIENS À L'ÉTRANGER

Origine	2002-2003			2003-2004		
	É.-U.	Reste du monde	Total	É.-U.	Reste du monde	Total
Ontario	2 967	938	148 195	2 706	1 126	159 684
Autres provinces et territoires	2 787	850	180 796	2 647	930	180 519
Total	5 754	1 788	328 991	5 353	2 056	340 203

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

C. SUBVENTIONS CANADIENNES POUR ÉTUDES

Les subventions canadiennes pour études (SCE) permettent d'offrir une aide financière non remboursable aux emprunteurs admissibles qui sont des étudiants ayant une invalidité permanente, des étudiants à temps partiel dans le besoin, des étudiants dans le besoin ayant une invalidité permanente, des femmes poursuivant des études de doctorat et des étudiants ayant des personnes à charge.

Durant l'année de prêt 2003-2004, 53 272 SCE ont été attribuées, ce qui représente un total d'environ 76,8 millions de dollars. Le nombre de subventions accordées a diminué, mais leur valeur totale s'est accrue. Environ 15,5 % de tous les bénéficiaires d'un prêt d'études canadien ont reçu une SCE durant l'année de prêt 2003-2004, comparativement à 17 % durant l'année de prêt 2002-2003. La majorité (74,7 %) de toutes les SCE ont été consenties à des étudiants ayant des personnes à charge pour une valeur approximative de 52,3 millions de dollars. (tableau 5).

Étudiants ayant une invalidité permanente

Cette subvention aide les étudiants ayant une invalidité permanente à assumer les frais additionnels inhérents à la poursuite de leurs études post-secondaires. Ces étudiants peuvent recevoir une SCE pouvant atteindre 8 000 \$ par année de prêt afin de couvrir les frais d'études exceptionnels liés à leur état.

Le nombre de SCE consenties aux étudiants ayant une invalidité permanente représentait 12,7 % de toutes les SCE attribuées durant l'année de prêt 2003-2004. Au total, 6 784 étudiants, soit 2 % de tous les bénéficiaires d'un prêt d'études canadien, ont reçu une SCE pour étudiants ayant une invalidité permanente, ce qui représente au total 16,7 millions de dollars. Comme pour l'année de prêt 2002-2003, l'Ontario comptait la plus forte proportion de titulaires d'une SCE pour étudiants ayant une invalidité permanente, soit 2,8 % du nombre total d'emprunteurs de cette province.

Étudiants à temps partiel dans le besoin

Cette subvention vient en aide aux personnes qui doivent étudier à temps partiel et qui ont un revenu familial inférieur aux seuils prescrits. Un montant pouvant atteindre 1 200 \$ par année de prêt peut être versé aux demandeurs admissibles pour les aider à payer leurs frais d'études (droits de scolarité, manuels scolaires et garde d'enfants par exemple).

Des subventions pour étudiants à temps partiel dans le besoin ont été attribuées à 4 215 emprunteurs étudiant à temps partiel, totalisant 3,7 millions de dollars et représentant 7,9 % de toutes les SCE. Ce nombre est resté relativement stable comparativement à l'année de prêt 2002-2003, au cours de laquelle 4 451 emprunteurs dans le besoin étudiant à temps partiel ont reçu une subvention canadienne pour études, pour un total de 3,8 millions de dollars.

TABEAU 5
DÉPENSES EN SUBVENTIONS CANADIENNES POUR ÉTUDES POUR L'ANNÉE DE PRÊT 2003-2004

Province ou territoire	Étudiants avec personnes à charge (temps plein et temps partiel)		Étudiants ayant une invalidité permanente		Étudiants dans le besoin ayant une invalidité permanente		Étudiants à temps partiel dans le besoin		Étudiantes au doctorat		Total	
	N ^{bre}	Valeur en \$	N ^{bre}	Valeur en \$	N ^{bre}	Valeur en \$	N ^{bre}	Valeur en \$	N ^{bre}	Valeur en \$	N ^{bre}	Valeur en \$
T.-N.-L.	1 172	803 297	34	143 509	26	35 389	10	11 810	*	9 000	1 245	1 003 005
Î.-P.-É.	145	167 261	47	116 188	0	0	103	107 448	0	0	295	390 897
N.-É.	1 233	1 786 534	384	1 845 609	24	42 056	60	68 375	*	6 000	1 703	3 748 574
N.-B.	1 441	1 944 491	147	278 767	74	110 151	28	28 497	11	33 000	1 701	2 394 906
ONT.	15 887	2 022 121	4 433	9 337 131	1 377	2 146 114	328	315 148	82	219 781	22 107	36 040 295
MAN.	1 198	1 626 716	142	503 994	37	51 462	47	49 936	*	12 000	1 428	2 244 108
SASK.	1 707	4 026 521	242	1 053 810	162	253 001	117	134 683	*	18 000	2 236	5 486 015
ALB.	5,558	7 983 655	430	1 294 953	16	30 640	963	744 411	10	30 000	6 977	10 083 659
C.-B.	11 393	9 912 647	923	2 083 857	580	899 830	2 553	2 229 901	79	207 949	15 528	15 334 184
YN	41	56 580	*	1 110	*	2 000	*	6 856	*	6 000	52	72 546
Total	39 775	52 329 823	6 784	16 658 928	2 297	3 570 643	4 215	3 697 065	201	541 730	53 272	76 798 189

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

Note : Ne comprend pas les subventions attribuées par les gouvernements provinciaux-territoriaux ni les SCE équivalentes attribuées par les gouvernements provinciaux ou territoriaux non-participants.

* Les nombres inférieurs à 10 n'ont pas été pris en compte.

Le nombre d'étudiants recevant une SCE pour étudiants à temps partiel dans le besoin était supérieur au nombre d'étudiants recevant un prêt canadien d'études à temps partiel (4 215, comparativement à 2 797). Cela signifie que le financement par subvention a été suffisant pour couvrir tous les besoins des 1 418 étudiants à temps partiel dans le besoin. De ce fait, les prêts pour études à temps partiel n'étaient plus nécessaires.

Étudiants dans le besoin ayant une invalidité permanente

En août 2002, cette subvention a été instaurée pour aider les étudiants à temps plein et à temps partiel ayant une invalidité permanente et dont les besoins ont été évalués à plus de 275 \$ par semaine d'études. Cette subvention aide les étudiants à payer les droits

de scolarité, les manuels scolaires et les autres frais d'études jusqu'à concurrence d'un montant non remboursable de 2 000 \$ par année de prêt.

Durant l'année de prêt 2003-2004, 2 297 subventions canadiennes pour études d'une valeur totale de 3,6 millions de dollars ont été consenties à des étudiants dans le besoin ayant une invalidité permanente, ce qui représente 4,3 % de l'ensemble des SCE attribuées.

Étudiantes au doctorat

Cette subvention permet d'aider les étudiantes inscrites à certains programmes de doctorat dans lesquels les femmes sont traditionnellement sous-représentées. Les personnes admissibles peuvent obtenir jusqu'à 3 000 \$ par année de prêt (pour une durée maximale de trois ans).

Durant l'année de prêt 2003-2004, 201 SCE ont été consenties à des étudiantes au doctorat, pour un total de 541 730 \$. Le nombre d'étudiantes subventionnées est resté relativement stable depuis l'année de prêt 2002-2003.

Étudiants ayant des personnes à charge

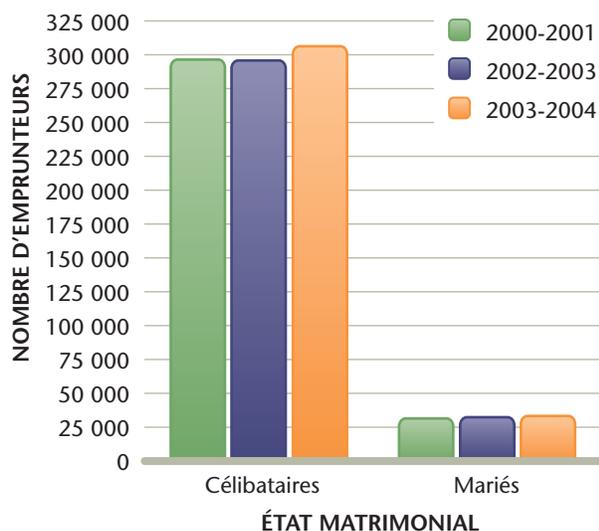
Cette subvention a été lancée en août 1998 pour aider les étudiants à temps plein et à temps partiel ayant des personnes à charge. Les étudiants admissibles peuvent avoir droit à une subvention s'élevant à 3 120 \$ par année de prêt pour les étudiants à temps plein et 1 920 \$ par année de prêt pour les étudiants à temps partiel. Durant l'année de prêt 2003-2004, 52,3 millions de dollars en SCE pour les étudiants ayant des personnes à charge ont été versés à 39 775 bénéficiaires d'un prêt d'études canadien, ce qui représente 74,7 % du portefeuille des SCE. Il s'agit d'une diminution par rapport au total de 43 551 emprunteurs ayant reçu cette subvention l'année précédente.

6. PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS

A. EMPRUNTEURS SELON L'ÉTAT MATRIMONIAL

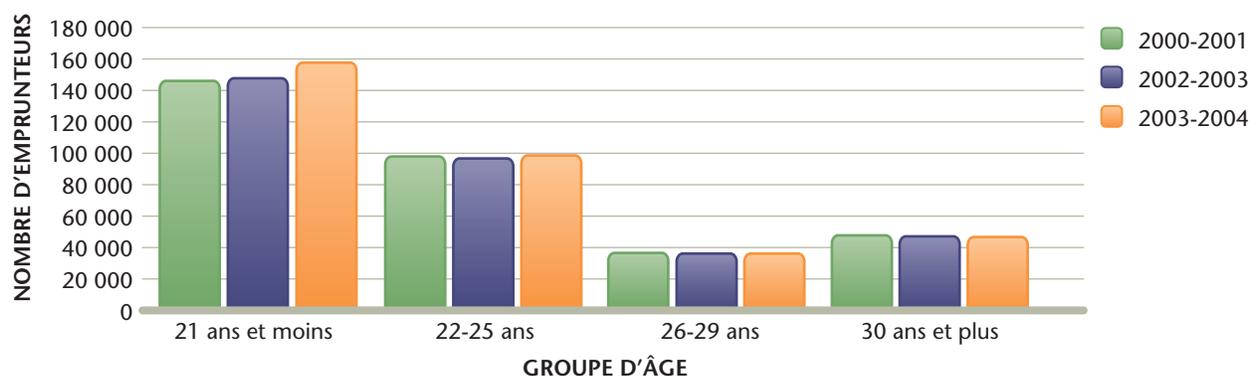
Au cours de l'année de prêt 2003-2004, les bénéficiaires d'un prêt d'études canadien à temps plein étaient plus susceptibles d'être célibataires (90 %) que mariés (10 %) (graphique 4).

GRAPHIQUE 4
ÉTAT MATRIMONIAL DES EMPRUNTEURS ÉTUDIANT À TEMPS PLEIN



Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

GRAPHIQUE 5
EMPRUNTEURS ÉTUDIANT À TEMPS PLEIN SELON LE GROUPE D'ÂGE



Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

Les emprunteurs étudiant à temps partiel étaient également, pour la plupart, célibataires (81,6 %), mais dans une proportion considérablement plus faible que les emprunteurs étudiant à temps plein. Durant l'année de prêt 2003-2004, 18,4 % de tous les emprunteurs à temps partiel étaient mariés. Le prêt moyen était plus élevé pour les personnes mariées (5 460 \$ pour les emprunteurs étudiant à temps plein et 1 700 \$ pour les emprunteurs étudiant à temps partiel) que pour les célibataires (4 761 \$ pour les emprunteurs étudiant à temps plein et 1 674 \$ pour les emprunteurs étudiant à temps partiel) (annexe E).

B. EMPRUNTEURS SELON L'ÂGE

Le graphique 5 montre que durant l'année de prêt 2003-2004, le nombre d'emprunteurs étudiant à temps plein n'a que peu fluctué ou est demeuré stable dans la plupart des catégories d'âge. La majorité des bénéficiaires d'un prêt d'études canadien avaient moins de 25 ans. Quelque 46,4 % (158 023) des emprunteurs étudiant à temps plein avaient 21 ans et moins, et 29,1 % (99 101) avaient de 22 à 25 ans. Les emprunteurs de 26 à 29 ans représentaient 10,7 % (36 342) des bénéficiaires d'un prêt d'études canadien et les emprunteurs de 30 ans et plus représentaient 13,7 % (46 737).

Fait digne de mention, le prêt moyen pour les emprunteurs étudiant à temps plein augmentait avec l'âge. Les emprunteurs de 30 ans et plus étudiant à temps plein ont reçu un prêt moyen de 5 550 \$, tandis que les emprunteurs de 21 ans et moins ont reçu un prêt moyen de 4 381 \$. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs. Les emprunteurs plus âgés sont généralement classés dans la catégorie des personnes autonomes et, à ce titre, le revenu de leurs parents n'est pas inclus dans leurs ressources, alors que les emprunteurs plus jeunes sont plus susceptibles d'être classés comme personnes à charge et le montant de leur prêt peut être réduit par les contributions parentales prévues. Deuxièmement, les emprunteurs plus âgés sont plus susceptibles de suivre des cours de deuxième cycle où les droits de scolarité et autres dépenses sont plus élevés. Troisièmement, les emprunteurs plus âgés ont plus tendance à vivre loin du domicile familial que les emprunteurs plus jeunes et ils reçoivent donc des prêts plus élevés pour assurer leurs frais de subsistance. Enfin, les étudiants plus âgés sont plus susceptibles d'avoir des enfants et, à ce titre, d'avoir de plus grandes dépenses et de recevoir des prêts d'un montant plus élevé.

Environ 32,6 % (913) des emprunteurs étudiant à temps partiel avaient 30 ans et plus, alors que 29,3 % (820) avaient 21 ans et moins. Le prêt moyen par emprunteur étudiant à temps partiel était le plus élevé pour les emprunteurs de 22 à 25 ans (1 724 \$) et le moins élevé pour ceux de 21 ans et moins (1 632 \$) (annexe E).

C. EMPRUNTEURS SELON LE SEXE

Le nombre d'étudiantes à temps plein qui reçoivent un prêt d'études canadien continue d'être supérieur à celui des étudiants. Durant l'année de prêt 2003-2004, les femmes représentaient 59,6 % du portefeuille des emprunteurs étudiant à temps plein, alors que les hommes comptaient pour 40,4 %. Le prêt moyen versé aux femmes (4 877 \$) a continué d'être supérieur à celui des hommes (4 759 \$).

De plus, le nombre de femmes étudiant à temps partiel recevant un prêt d'études canadien était également supérieur au nombre d'hommes dans la même situation. Ainsi, 67,9 % des emprunteurs étudiant à temps partiel étaient des femmes, et 32,1 % étaient des hommes. Toutefois, le prêt moyen des étudiants à temps partiel était légèrement plus élevé pour les hommes (1 682 \$) que pour les femmes (1 678 \$) (annexe E).

D. EMPRUNTEURS SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES

La majorité des emprunteurs étudiant à temps plein (55,3 %) suivaient des cours de premier cycle. Toutefois, 40,5 % des emprunteurs étudiant à temps plein suivaient des cours menant à un certificat (ou des cours ne menant pas à un diplôme) offerts dans des établissements privés, des collèges ou des universités. Les autres étaient des étudiants à la maîtrise ou au doctorat (graphique 6).

GRAPHIQUE 6
EMPRUNTEURS ÉTUDIANT À TEMPS PLEIN SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES

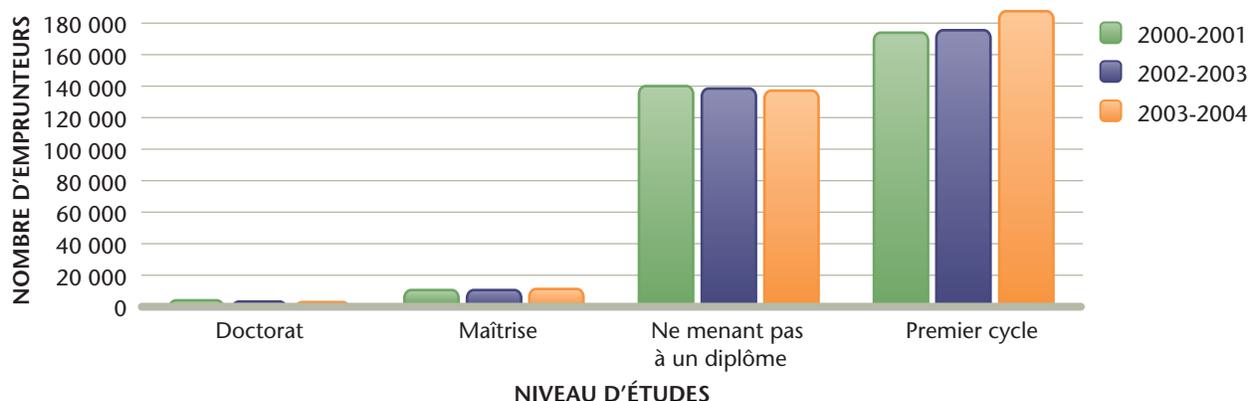


TABLEAU 6
MOBILITÉ DES EMPRUNTEURS SELON LA PROVINCE OU LE TERRITOIRE

Province ou territoire	Année de prêt 2002-2003					Année de prêt 2003-2004				
	Emprunteurs demeurant dans leur province ou territoire d'origine		Emprunteurs ayant quitté leur province ou territoire d'origine		Total	Emprunteurs demeurant dans leur province ou territoire d'origine		Emprunteurs ayant quitté leur province ou territoire d'origine		Total
	Nombre d'emprunteurs	% du total	Nombre d'emprunteurs	% du total		Nombre d'emprunteurs	% du total	Nombre d'emprunteurs	% du total	
T.-N.-L.	10 268	81,8	2 286	18,2	12 554	9 687	83,9	1 854	16,1	11 541
Î.-P.-É.	1 923	59,4	1 315	40,6	3 238	2 060	60,9	1 325	39,1	3 385
N.-É.	13 765	81,2	3 180	18,8	16 945	13 407	80,3	3 290	19,7	16 697
N.-B.	11 910	77,1	3 529	22,9	15 439	12 363	77,7	3 539	22,3	15 902
ONT.	139 006	93,8	9 189	6,2	148 195	149 957	93,9	9 727	6,1	159 684
MAN.	8 401	84,6	1 529	15,4	9 930	8 183	84,8	1 466	15,2	9 649
SASK.	12 243	79,5	3 149	20,5	15 392	12 077	79,6	3 086	20,4	15 163
ALB.	36 644	87,1	5 408	12,9	42 052	36 902	86,8	5 599	13,2	42 501
C.-B.	57 281	88,1	7 712	11,9	64 993	57 556	88,0	7 869	12,0	65 425
YN	30	11,9	223	88,1	253	36	14,1	220	85,9	256
Total	291 471	88,6	37 520	11,4	328 991	302 228	88,8	37 975	11,2	340 203

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

La proportion des emprunteurs étudiant à temps partiel inscrits dans des programmes de premier cycle était de 32,6 %, alors que les emprunteurs étudiant à temps partiel inscrits à des cours ne menant pas à un diplôme représentaient 14,4 % du portefeuille total des prêts des emprunteurs étudiant à temps partiel. Changement important par rapport à l'année de prêt précédente, le nombre d'emprunteurs étudiant à temps partiel dans un programme de maîtrise ou de doctorat a augmenté pour atteindre 52,9 % du total des emprunteurs aux études à temps partiel (annexe E).

E. MOBILITÉ DES EMPRUNTEURS

Les prêts d'études canadiens sont transférables, ce qui permet aux étudiants de fréquenter un établissement situé dans une autre province ou un autre territoire. Le **tableau 6** montre que 88,8 % de tous les emprunteurs étudiant à temps plein sont restés dans leur province ou leur territoire de résidence pour étudier au cours de l'année de prêt 2003-2004, alors que

11,2 % de ceux-ci (37 975) ont étudié hors de la province ou du territoire de leur domicile. La mobilité générale des emprunteurs a légèrement diminué; elle se situait à 11,4 % en 2002-2003.

Les emprunteurs de l'Ontario étaient les plus susceptibles (93,9 %) de rester dans la province de leur résidence pour étudier, suivis de ceux de la Colombie-Britannique (88 %).

On peut expliquer les taux de mobilité accrus dans certains territoires et provinces par le fait que les établissements postsecondaires y sont moins nombreux et offrent moins de programmes, ainsi que par la préférence de l'emprunteur pour un établissement précis hors de la province ou du territoire de sa résidence. Par exemple, 85,9 % de tous les emprunteurs du Yukon (220 sur 256) sont allés étudier hors du territoire en 2003-2004. Les emprunteurs de l'Île-du-Prince-Édouard occupent toujours la deuxième place parmi les plus mobiles au Canada, 39,1 % étudiant hors de leur province de résidence.

Le PCPE verse des paiements compensatoires au Québec, aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut pour leurs propres programmes d'aide aux étudiants, étant donné qu'ils ne participent pas directement au PCPE.

Le **tableau 7** montre que les emprunteurs des provinces de l'Atlantique qui ont quitté leur province d'origine pour étudier avaient tendance à rester dans le Canada atlantique ou à étudier en Ontario. Par ailleurs, les emprunteurs mobiles de l'Ouest du Canada avaient tendance à rester dans cette région du Canada, ou à fréquenter des établissements postsecondaires en Ontario.

Parmi les 6,1 % d'emprunteurs en Ontario qui fréquentaient des établissements postsecondaires hors de leur province d'origine, 27,8 % poursuivaient des études aux États-Unis, 18,5 % au Québec, 10,2 % en Nouvelle-Écosse, et 11,5 % en Colombie-Britannique.

Mobilité selon le type d'établissement

Les bénéficiaires de prêts d'études canadiens qui fréquentaient une université étaient les plus mobiles (14,7 %) suivis des emprunteurs fréquentant un établissement privé avec 11,3 %. Les emprunteurs des collèges étaient les moins mobiles; seulement 5,2 % d'entre eux quittaient leur province ou territoire d'origine pour étudier. Ces proportions sont demeurées stables depuis l'année de prêt 2002-2003 (**annexe F**).

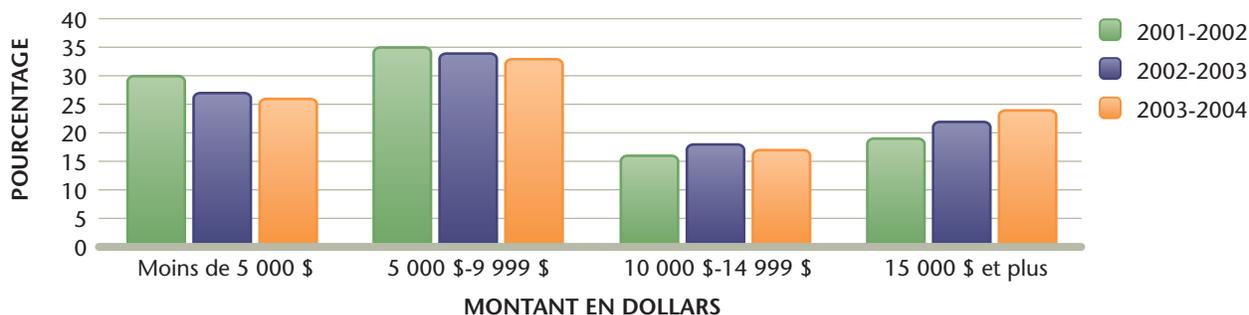
TABLEAU 7
MOBILITÉ DES EMPRUNTEURS DE PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS AU COURS DE L'ANNÉE DE PRÊT 2003-2004 – PROVINCE PAR PROVINCE

Province ou territoire	Canada													É.-U.	Reste du monde	Total
	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	ONT.	MAN.	SASK.	ALB.	C.-B.	YN	QC	T.N.-O.	CANADA			
T.-N.-L.	9 687	77	816	306	360	22	15	93	47	*	46	*	11 469	47	25	11 541
Î.-P.-É.	28	2 060	536	439	164	10	*	30	25	*	35	*	3 331	45	*	3 385
N.-É.	153	275	13 407	1 265	727	23	32	140	96	*	188	*	16 306	331	60	16 697
N.-B.	76	220	1 515	12 363	719	20	22	91	56	*	562	*	15 645	222	35	15 902
ONT.	128	53	1 162	416	149 957	374	161	808	995	*	1 796	*	155 852	2 706	1 126	159 684
MAN.	*	*	70	21	378	8 183	192	324	151	*	65	*	9 393	216	40	9 649
SASK.	*	*	99	*	297	226	12 077	1 832	272	*	72	*	14 894	223	46	15 163
ALB.	46	20	397	92	1 529	241	512	36 902	1 416	*	314	*	41 473	755	273	42 501
C.-B.	38	14	348	127	2 305	292	304	2 667	57 556	*	532	*	64 185	803	437	65 425
YN	*	*	12	*	20	*	*	66	96	36	*	*	246	*	*	256
Total	10 164	2 730	18 362	15 040	156 456	9 391	13 324	42 953	60 710	43	3 617	*	332 794	5 353	2 056	340 203

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet
 * Les nombres inférieurs à 10 n'ont pas été pris en compte.

7. GESTION DU PROCESSUS DE REMBOURSEMENT DES PRÊTS

GRAPHIQUE 7
RÉPARTITION DES DETTES RELATIVES AU PCPE



Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

Les emprunteurs étudiant à temps plein doivent commencer à rembourser leur prêt d'études canadien dans les six mois suivant la fin de leurs études. Dès la fin de leurs études, les intérêts afférents au prêt commencent à s'accumuler, mais aucun paiement n'est exigé avant la fin du délai de grâce de six mois.

A. DETTE MOYENNE AU TITRE DES PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS

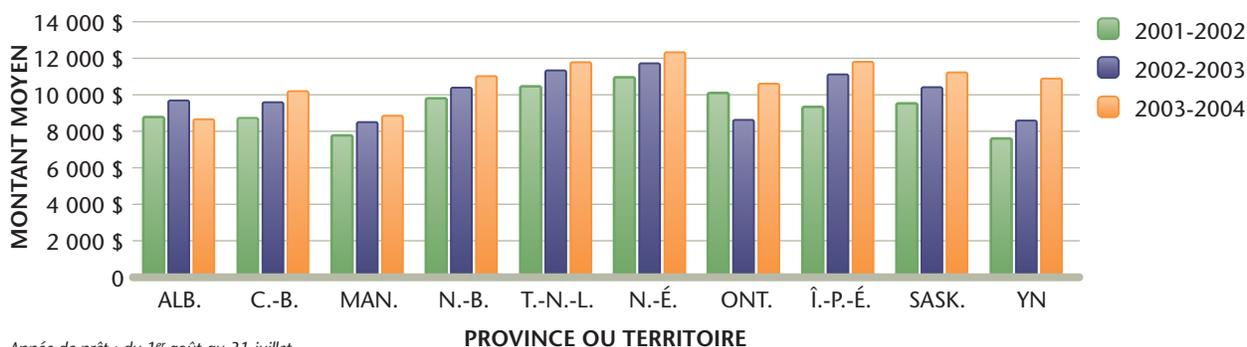
La dette correspond au montant qu'un emprunteur doit au titre de ses prêts d'études canadiens au début du remboursement.

La dette moyenne pour l'année de prêt 2003-2004 était de 10 628 \$, soit 363 \$ de plus que le niveau d'endettement pour l'année de prêt 2002-2003. Le pourcentage d'emprunteurs ayant une dette de moins de 10 000 \$ était de 59 %, une baisse par rapport au 61 % enregistré pour l'année de prêt 2002-2003 (graphique 7). On trouvera à l'annexe G des précisions sur la dette.

Dette selon la province ou le territoire

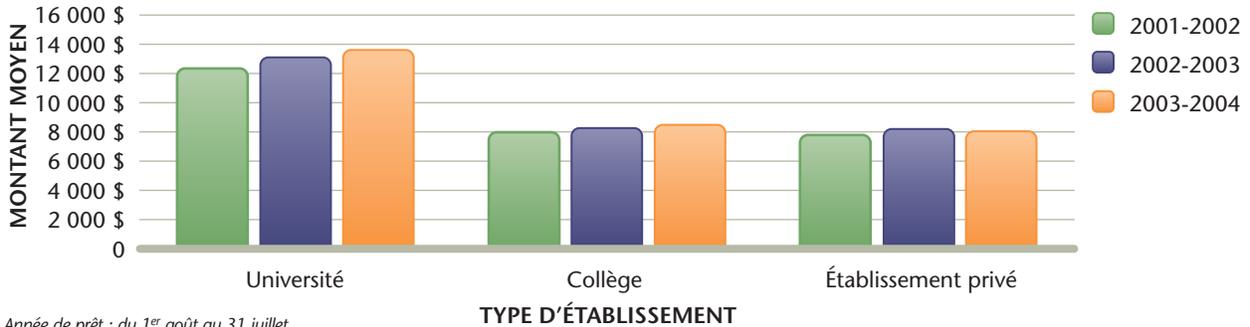
Durant l'année de prêt 2003-2004, la dette moyenne a augmenté dans les provinces et le territoire participants. La dette moyenne des emprunteurs de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Manitoba était inférieure à la moyenne nationale de 10 628 \$.

GRAPHIQUE 8
DETTE MOYENNE SELON LA PROVINCE OU LE TERRITOIRE



Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

GRAPHIQUE 9
DETTE MOYENNE SELON LE TYPE D'ÉTABLISSEMENT



Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

Le **graphique 8** montre que les emprunteurs du Manitoba devaient le moins au moment de la consolidation²³ (8 895 \$), alors que ceux de la Nouvelle-Écosse avaient la dette la plus élevée (12 385 \$).

Le montant de la dette moyenne a augmenté dans toutes les provinces et au Yukon depuis l'année de prêt 2002-2003. Le Yukon et la Saskatchewan ont connu les plus fortes hausses avec 1 731 \$ et 815 \$ respectivement. L'Ontario et le Manitoba présentaient les augmentations les moins grandes avec 107 \$ et 365 \$ respectivement (**annexe G**).

Dette selon le type d'établissement

Pour l'année de prêt 2003-2004, la dette moyenne des emprunteurs fréquentant une université s'élevait à 13 671 \$, soit 3 043 \$ de plus que la moyenne nationale de 10 628 \$ (**graphique 9**). La dette

moyenne des emprunteurs fréquentant une université a augmenté de 414 \$ par rapport à l'année de prêt 2002-2003.

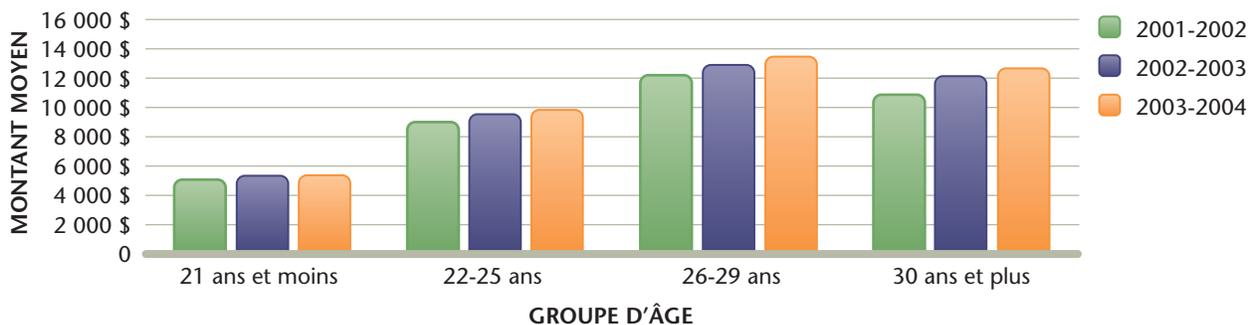
La dette moyenne des emprunteurs fréquentant un collège s'élevait à 8 598 \$, soit 2 030 \$ de moins que la moyenne nationale des bénéficiaires d'un prêt d'études. La dette des emprunteurs fréquentant un collège a toutefois augmenté de 225 \$ comparativement à l'année de prêt 2002-2003.

Depuis l'année de prêt 2002-2003, la dette moyenne des emprunteurs fréquentant un établissement privé a diminué de 87 \$ (**annexe G**).

Dette selon le groupe d'âge

La dette moyenne augmentait avec l'âge, jusqu'à 29 ans. Le montant de la dette des emprunteurs de 30 ans et plus était légèrement moins élevé que celui

GRAPHIQUE 10
DETTE MOYENNE SELON LE GROUPE D'ÂGE



Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

²³ La consolidation a lieu lorsque l'emprunteur a terminé ses études et commence son remboursement. Cela se produit généralement six mois après la fin des études. Il faut noter que ces chiffres concernent uniquement les prêts d'études canadiens; un emprunteur peut aussi avoir des prêts provinciaux ou privés (bancaires).

des emprunteurs de 26 à 29 ans. Le montant de la dette des emprunteurs de 25 ans et moins était légèrement moins élevé que la moyenne nationale au moment de la consolidation. Le **graphique 10** montre que la dette moyenne des emprunteurs de 21 ans et moins en période de remboursement était de 5 436 \$, et celle des emprunteurs de 22 à 25 ans en période de remboursement était de 9 940 \$ au moment de la consolidation, par comparaison avec la moyenne nationale de 10 628 \$. On trouvera à l'**annexe G** des précisions sur la dette.

Dette selon le sexe

La dette moyenne était supérieure de 420 \$ pour les femmes par rapport aux hommes. Depuis l'année de prêt 2002-2003, la dette moyenne a augmenté de 378 \$ pour les femmes et de 337 \$ pour les hommes (**annexe G**).

B. EXEMPTION D'INTÉRÊTS

L'exemption d'intérêts (EI) est une mesure de gestion de la dette qui vient en aide à court terme aux emprunteurs qui éprouvent temporairement des difficultés à rembourser leur prêt d'études canadien. Les emprunteurs qui bénéficient d'une EI ne sont pas tenus de faire de paiements sur le capital ou les intérêts de leur prêt d'études canadien pour une période de six mois. Les intérêts ne s'accumulent pas sur le prêt pendant que l'emprunteur bénéficie de l'EI. Les emprunteurs peuvent demander jusqu'à 30 mois d'EI à n'importe quel moment de la période de remboursement de leur prêt. De plus, les emprunteurs qui utilisent le maximum de 30 mois d'EI peuvent être admissibles à 24 mois d'EI supplémentaires dans les cinq années suivant la fin de leurs études.

Durant l'année de prêt 2003-2004, 123 315 emprunteurs ont présenté une demande d'EI, et 117 520 demandeurs (95,3 %) ont été jugés admissibles.

Le nombre de bénéficiaires d'EI a continué de fléchir pour une troisième année consécutive, passant de 140 461 en 2001-2002, à 128 235 en 2002-2003 et à 117 520 en 2003-2004 (**tableau 8**).

TABLEAU 8
STATISTIQUES SUR LES BÉNÉFICIAIRES
D'EXEMPTION D'INTÉRÊTS

Année de prêt	Nombre de demandeurs	Emprunteurs admissibles	Mois (moyenne)	Capital impayé moyen (en \$)
2001-2002	146 285	140 461	6,41	12 557
2002-2003	134 186	128 235	7,15	13 540
2003-2004	123 315	117 520	6,98	14 821

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

La diminution du nombre de bénéficiaires d'EI s'est accompagnée d'une réduction des coûts afférents qui sont passés de 77,2 millions de dollars en 2002-2003 à 62 millions de dollars en 2003-2004 (**tableau 9**).

TABLEAU 9
BÉNÉFICIAIRES DE L'EXEMPTION D'INTÉRÊTS
ET VALEUR MONÉTAIRE

Année de prêt	Bénéficiaires d'EI	EI (en M\$)
2001-2002	140 461	76,68
2002-2003	128 235	77,22
2003-2004	117 520	62,00

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

Bénéficiaires d'une exemption d'intérêts selon le type d'établissement

Au cours de l'année de prêt 2003-2004, 46 899 emprunteurs fréquentant une université ont eu droit à une EI, ce qui représente 39,9 % de tous les bénéficiaires d'EI. Les emprunteurs fréquentant un collège représentaient 38,4 % de tous les bénéficiaires. Les bénéficiaires provenant d'établissements privés comptaient pour 21,1 % et le type d'établissement était inconnu pour les autres bénéficiaires (0,6 %) (**annexe H**).

Bénéficiaires d'une exemption d'intérêts selon le sexe

Durant l'année de prêt 2003-2004, les femmes représentaient 59,6 % des bénéficiaires d'un prêt d'études canadien et étaient plus nombreuses que les hommes à avoir droit à une exemption d'intérêts. En 2003-2004, la proportion de femmes bénéficiaires d'EI était de 61,8 %, alors que les hommes représentaient 35,8 % du total. Le sexe n'était pas connu pour 2,5 % des bénéficiaires d'EI (**annexe H**).

Bénéficiaires d'une exemption d'intérêts selon l'âge

Le groupe ayant le plus profité des EI est celui des 30 ans et plus avec 37,6 % de tous les bénéficiaires (**annexe H**). Le pourcentage des emprunteurs bénéficiant d'une EI dans chaque groupe d'âge est resté stable depuis l'année de prêt 2002-2003, mais le nombre de bénéficiaires d'EI a diminué du fait que moins d'emprunteurs ont été jugés admissibles.

Tendances en matière d'exemption d'intérêts

Le taux de recours à l'EI a fluctué au cours des dernières années. Le programme d'EI a été élargi en 1998 dans le cadre de la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances. Cela a entraîné un accroissement considérable du recours à l'EI entre 1998-1999 et 2000-2001, le nombre de bénéficiaires ayant augmenté d'environ 50 %. Depuis la participation record de 2000-2001 (155 000), le nombre de bénéficiaires a connu une baisse constante de près de 25 % sur une période de trois ans pour atteindre 118 000 en 2003-2004, ce qui demeure largement supérieur au niveau de 1998-1999. À quels facteurs peut-on attribuer ces transformations majeures et à quoi faut-il s'attendre pour l'avenir du programme d'EI?

Recours à l'exemption d'intérêts

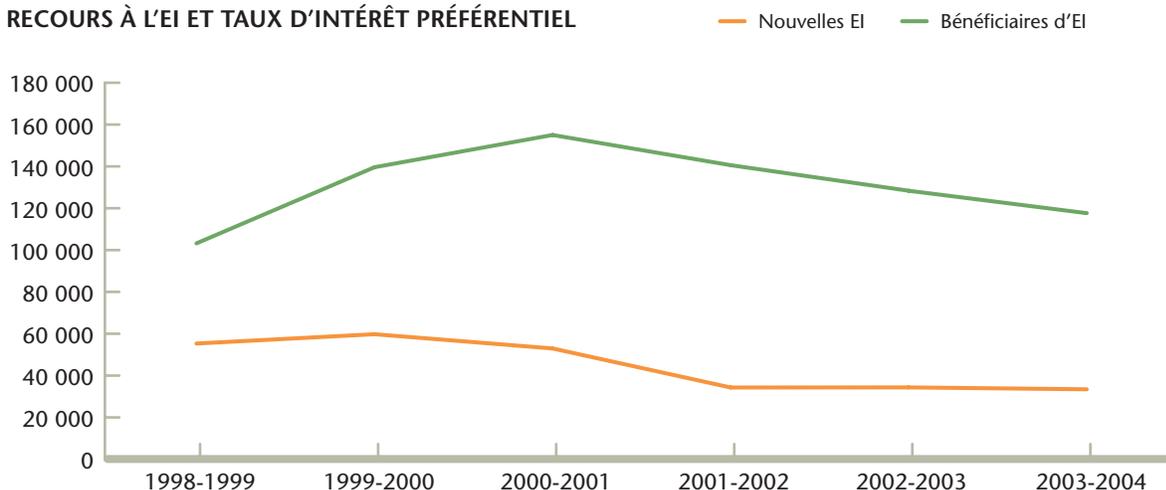
Selon toutes les données disponibles, le recours à l'EI a chuté depuis le sommet atteint en 2000-2001. Les taux globaux de recours à l'EI (**annexe I**), le nombre annuel de bénéficiaires et le nombre de nouvelles EI²⁴ (**figure 1**) sont autant de données à l'appui de cette constatation.

Voici plusieurs facteurs pouvant être à l'origine de la diminution constatée. On peut les répartir dans les catégories suivantes.

- i. **Conjoncture économique.** La conjoncture économique plutôt favorable depuis 2001 peut avoir contribué à la baisse du recours à l'EI. L'accès à l'emploi et au crédit offre la possibilité de rembourser les prêts sans recourir à l'EI. La diminution des taux d'intérêts rend plus difficile l'admissibilité à l'EI en raison de la réduction des versements mensuels de l'emprunteur. En outre, il existe un lien direct entre l'EI et les taux d'intérêts : l'exemption est moins intéressante lorsque les taux d'intérêts sont bas, comme c'est le cas depuis les dernières années.
- ii. **Taux élevé de défaut de remboursement et de comptes en souffrance.** On note pour les premières cohortes de bénéficiaires de prêts directs des taux relativement élevés de défaut de remboursement (et par le fait même de comptes en souffrance). Comme l'EI pour les emprunteurs ayant des prêts multiples doit maintenant être négociée par l'entremise d'un fournisseur de services pour les prêts directs, les taux élevés de défaut de remboursement au titre de ces prêts réduisent le taux de recours à l'EI pour tous les emprunteurs, prêts directs et régimes antérieurs confondus.

²⁴ On parle de nouvelle EI lorsqu'un emprunteur bénéficie d'une exemption d'intérêts pour la première fois.

FIGURE 1
RECOURS À L'EI ET TAUX D'INTÉRÊT PRÉFÉRENTIEL



iii. Passage au régime de prêts directs. Le taux de recours à l'EI pour la première année a atteint son niveau le plus bas en 2001-2002 (17,4 %). En 2003-2004, ce taux avait grimpé à 21,6 % (annexe I). Il faut toutefois noter qu'il n'y a pas encore signe de reprise pour les nouvelles EI. Auparavant, on pouvait compter sur une participation additionnelle des cohortes précédentes qui étaient admissibles à l'EI ou jugeaient cette option avantageuse pour la première fois. L'EI est devenue particulièrement intéressante pour les cohortes précédentes lorsque les améliorations qui y ont été apportées en 1998 sont entrées pleinement en vigueur en 2001-2002. Comme 2001-2002 était aussi la première année de travail des nouveaux fournisseurs de services, il est possible que quelques-unes des premières cohortes ayant bénéficié d'un prêt direct n'aient pas eu la chance d'avoir recours à l'EI en raison d'un manque d'information, d'expérience ou de mesures incitatives. Comme cette chute considérable du nombre de

bénéficiaires s'est accompagnée d'une augmentation des défauts de remboursement, on pourrait conclure qu'une partie de ces situations aurait pu être évitée si on avait pu avoir recours à l'EI en temps opportun.

iv. Manque d'information et de communication.

Les enquêtes sur les prêts d'études canadiens ont révélé que les emprunteurs n'étaient pas suffisamment informés, surtout relativement aux options s'offrant à eux lorsqu'ils éprouvent de la difficulté à rembourser leurs prêts. On a notamment souligné que les emprunteurs ne connaissaient pas les options à leur disposition, comme l'EI et la révision des modalités. En outre, bon nombre de ceux qui étaient au courant de ces possibilités en avaient pris connaissance au gré de communications interpersonnelles (bouche à oreille) et en savaient très peu sur les conditions d'admissibilité²⁵. Il est possible que des emprunteurs ne puissent se prévaloir de l'EI en raison de renseignements incomplets ou inexacts.

²⁵ Patterson Langlois Consultants, Recherche exploratoire auprès des titulaires d'un prêt canadien pour étudiants : facteurs influant sur le processus de remboursement de prêts, février 2004, p. 9.

Le nombre réduit de nouvelles EI que l'on constate actuellement est toutefois une indication importante d'une diminution systémique du nombre de bénéficiaires et du taux de recours à l'EI. Le nombre de nouvelles EI a presque été réduit de moitié depuis quatre ans, soit depuis 1999; le nombre de bénéficiaires d'une EI n'a toutefois diminué que du quart. Cette situation est attribuable aux modifications apportées en 1998 qui permettent des périodes d'EI plus longues. On ne saurait trop insister sur l'importance de ces initiatives, car l'EI demeure l'outil le plus pratique et le plus efficace pour régler les problèmes de retard à court terme et les difficultés de remboursement chroniques attribuables au chômage (annexe I).

C. RÉDUCTION DE LA DETTE EN COURS DE REMBOURSEMENT

En 1998, le Programme canadien de prêts aux étudiants a instauré une mesure de réduction de la dette en cours de remboursement (RDR) pour venir en aide aux emprunteurs ayant épuisé leur exemption d'intérêts et éprouvant toujours des difficultés exceptionnelles à long terme à rembourser leur prêt. Cette mesure ciblée de gestion de la dette permet de réduire le capital de leur emprunt en éliminant une partie importante du prêt d'études canadien tout en réduisant également le montant qu'ils doivent rembourser chaque mois à un niveau abordable, en fonction de leur revenu. Avant mai 2004, les emprunteurs pouvaient avoir droit à une réduction maximale de 10 000 \$ ou 50 % du capital de leur prêt, selon le montant le moins élevé. En mai 2004, la réduction maximale a été portée à 20 000 \$, soit une diminution initiale pouvant atteindre 10 000 \$ et deux baisses subséquentes d'un maximum de 5 000 \$ chacune. La limite correspondant à 50 % du capital du prêt a été supprimée. Pour qu'un emprunteur ait droit à une nouvelle diminution, il faut que 12 mois se soient écoulés depuis la réduction précédente.

Durant l'année de prêt 2003-2004, 1 943 bénéficiaires d'un prêt d'études canadien ont eu droit à une RDR, ce qui représente un coût total de 12,1 millions de dollars (tableau 10). L'augmentation du nombre de bénéficiaires d'une RDR (qui est passé de 1 523 en 2002-2003 à 1 943 en 2003-2004) indique que le programme évolue vers la pleine application. On prévoit que ce taux d'augmentation se poursuivra pendant quelques années avant que le programme ne se stabilise.

TABEAU 10
RÉDUCTION DE LA DETTE EN COURS DE REMBOURSEMENT BÉNÉFICIAIRES ET MONTANT

Année de prêt	Bénéficiaires	Montant (en M\$)
2001-2002	876	5,3
2002-2003	1 523	8,6
2003-2004	1 943	12,1

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

RECHERCHE SUR LES COMPTES DE PRÊTS DIRECTS EN SOUFFRANCE

Depuis l'entrée en vigueur du régime de prêts directs en 2000, l'information sur les prêts d'études est de plus en plus abondante et pertinente. Parmi les nouvelles sources d'information figurent les rapports et les fichiers de données des fournisseurs de services. C'est ainsi que, depuis l'année de prêt 2002-2003, nous pouvons compter sur des données concernant les comptes en souffrance. Tous les dossiers applicables à deux années de prêt (2002-2003 et 2003-2004) étaient disponibles aux fins d'analyse.

On parle de prêts d'études en souffrance lorsque les remboursements ne sont pas effectués suivant le calendrier convenu. En augmentant la durée maximale de la période de tolérance à cet égard, qui est maintenant de 270 jours²⁶, on a permis aux fournisseurs de services

²⁶ Avant l'instauration des prêts directs, un emprunteur pouvait accuser un retard dans ses paiements pendant un maximum de 90 jours avant que son compte soit déclaré en défaut de remboursement et transféré au gouvernement fédéral pour recouvrement.

de déployer des efforts plus soutenus pour la régularisation des comptes. Cela a aussi fourni des données significatives pour l'étude de cette période importante dans le remboursement d'un prêt. Après 270 jours, un prêt en souffrance devient un prêt en défaut de remboursement.

Proportion de prêts en souffrance

La proportion de prêts en souffrance est obtenue en divisant la valeur des prêts en souffrance par la valeur totale des prêts en cours de remboursement (en excluant donc les prêts remboursés en entier et ceux retournés au gouvernement). Au fil de l'évolution du régime de prêts directs vers la pleine application, cette proportion devrait se rapprocher de sa valeur stable à long terme. La **figure 2** illustre les grandes tendances quant à la proportion de prêts en souffrance dans le portefeuille du PCPE au cours des deux dernières années de prêt.

Voici les considérations expliquant les tendances illustrées dans ce graphique.

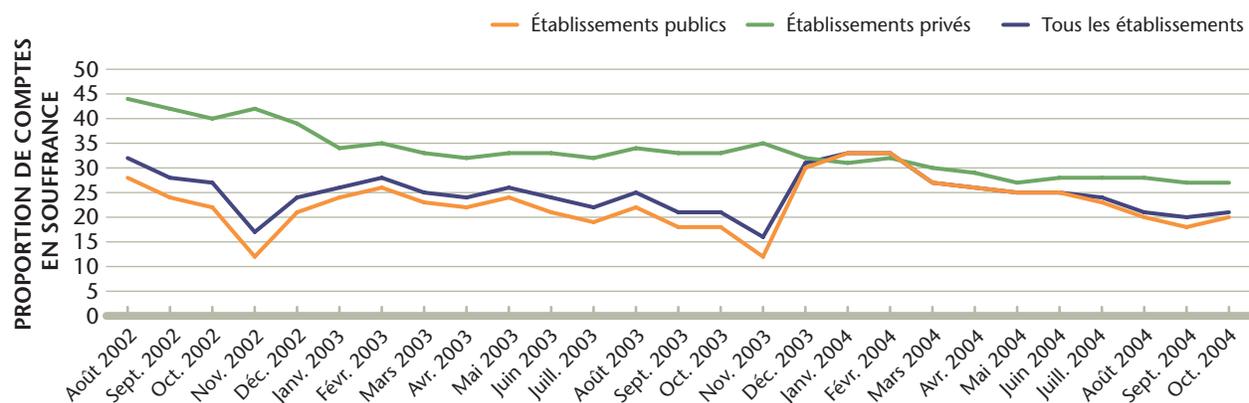
1. La proportion de comptes en souffrance pour les établissements privés devrait a priori être supérieure à celle des établissements publics, parce que leur taux de défaut de remboursement a toujours dépassé celui des établissements publics (voir, par

exemple, les tableaux sur les taux de défaut de remboursement dans le présent rapport) et une forte proportion de comptes en souffrance mène habituellement à un taux de défaut de paiement plus élevé.

2. On note une fluctuation saisonnière manifeste dans les tendances que présentent les établissements publics étant donné que plus de la moitié des consolidations ont lieu en novembre, tendance exacerbée par le fait que le portefeuille est encore jeune. Le premier mois où un compte peut être en souffrance après la consolidation de novembre est celui de décembre, ce qui entraîne une hausse pour ce mois après la diminution de novembre. Les habitudes de consolidation dans les établissements privés entraînent des fluctuations beaucoup moins marquées au fil de l'année.

Ceci étant dit, au cours des 24 derniers mois, la proportion des comptes en souffrance n'a cessé de diminuer tant pour les établissements publics que privés (**annexe J**). Le PCPE prend des mesures pour réduire encore la proportion de comptes en souffrance. Ainsi, il met en œuvre un projet pilote dans le cadre duquel on communiquera avec certains emprunteurs avant la consolidation pour les conseiller en prévision de leur premier remboursement.

FIGURE 2
PROPORTION DE COMPTES EN SOUFFRANCE DANS LE PORTEFEUILLE DU PCPE



D. DÉFAUTS DE REMBOURSEMENT DES PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS

Pour les régimes de prêts garantis et à risques partagés, un prêt d'études canadien est dit en défaut lorsque son remboursement est en souffrance depuis trois mois ou plus. Le prêt d'études canadien à financement direct est réputé en défaut de paiement lorsque son remboursement est en souffrance depuis plus de 270 jours.

Taux pondéré de défaut de remboursement sur trois ans

Le taux pondéré de défaut de remboursement sur trois ans représente la proportion du montant dont le remboursement va commencer et qui, selon les prévisions du PCPE, fera l'objet d'un défaut de remboursement dans les trois ans suivant la consolidation. Bien que les défauts de paiement puissent se produire en tout temps

durant le remboursement (normalement dix ans), le point limite choisi vient de ce que la plupart des défauts de paiement (plus de 75 %) se produisent dans les trois ans suivant la consolidation.

Dans le cas des trois régimes (prêts garantis, prêts à risques partagés et prêts directs), on calcule le taux pondéré de défaut de paiement à partir de la moyenne pondérée fondée sur la valeur du prêt au moment de la consolidation. En outre, le taux de défaut ne représente que la part fédérale d'un prêt en défaut.

On ne peut calculer le taux pondéré réel de défaut de remboursement sur trois ans que pour les consolidations effectuées durant les années de prêt 2001-2002 et 2002-2003, les données pour ces périodes de trois ans étant toutes disponibles. Pour 2003-2004, on prévoit le taux sur trois ans à partir du nombre de prêts en souffrance à la fin de l'année de prêt 2002-2003.

TABLEAU 11
TAUX PONDÉRÉ DE DÉFAUT DE REMBOURSEMENT SUR TROIS ANS

	Taux de défaut de remboursement des prêts directs				Taux pondérés de défaut de remboursement des prêts garantis, à risques partagés et directs			
	2000-2001	2001-2002	2002-2003 P	2003-2004 Pr	2000-2001	2001-2002	2002-2003 P	2003-2004 Pr
CANADA	42,8 %	37,7 %	31,8 %	30,9 %	23,1 %	25,9 %	25,7 %	25,5 %
C.-B.	33,9 %	40,3 %	35,4 %	32,5 %	25,5 %	29,6 %	30,3 %	28,1 %
ALB.	38,6 %	34,4 %	27,5 %	29,1 %	20,5 %	23,1 %	22,1 %	24,5 %
SASK.	42,4 %	38,4 %	34,7 %	30,9 %	24,5 %	27,0 %	28,8 %	26,0 %
MAN.	53,5 %	41,1 %	33,3 %	36,5 %	22,0 %	27,8 %	28,0 %	31,1 %
ONT.	44,1 %	35,7 %	28,7 %	29,2 %	23,2 %	23,8 %	22,6 %	23,4 %
N.-B.	42,6 %	39,3 %	37,2 %	32,8 %	23,7 %	30,2 %	30,2 %	27,3 %
N.-É.	47,2 %	40,4 %	39,3 %	38,7 %	24,6 %	28,6 %	31,4 %	30,9 %
Î.-P.-É.	43,7 %	35,2 %	31,3 %	27,1 %	21,1 %	27,3 %	23,6 %	22,2 %
T.-N.-L.	53,0 %	45,3 %	35,5 %	27,9 %	31,5 %	32,1 %	27,6 %	22,9 %
	2000-2001	2001-2002	2002-2003 P	2003-2004 Pr	2000-2001	2001-2002	2002-2003 P	2003-2004 Pr
UNIVERSITÉ	28,0 %	25,1 %	19,8 %	23,4 %	14,3 %	17,8 %	16,6 %	18,1 %
COLLÈGE	45,3 %	39,6 %	31,9 %	35,4 %	23,9 %	29,7 %	28,1 %	31,5 %
ÉTABLISSEMENT PRIVÉ	61,4 %	52,4 %	53,7 %	39,6 %	34,1 %	42,3 %	48,3 %	37,1 %

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

- On estime qu'il y a défaut de remboursement lorsqu'il y a trois mois de retard ou plus dans le cas des régimes de prêts garantis et à risques partagés et lorsqu'il y a plus de 270 jours de retard dans le cas du régime de prêts directs.
- Les taux pondérés annuels ne sont pas directement comparables au cours de la période de transition des régimes de prêts garantis et à risques partagés au régime de prêts directs car la proportion du taux de défaut attribuable aux prêts garantis et à risques partagés diminue alors que la part des prêts directs augmente.
- Le taux de défaut sur trois ans est défini comme étant le rapport entre le montant cumulatif de tous les prêts en souffrance pendant la période englobant l'année de consolidation et les deux années de prêts suivantes, et le montant total de tous les prêts consolidés au cours de l'année en question.
- L'année de prêt va du 1^{er} août au 31 juillet de l'année suivante.
- Les taux de défaut de remboursement des prêts à risques partagés à partir de 2000-2001 ont été estimés à l'aide des données de 2003 provenant de la Banque Royale et de la CIBC seulement. Les données de la Banque de Nouvelle-Écosse n'étaient pas disponibles.

P : Prévision

Pr : Préliminaire

Le **tableau 11** montre que le taux pondéré prévu de défaut de remboursement (pour les prêts garantis, à risques partagés et directs) au Canada pour l'année de prêt 2003-2004 était de 25,5 %, une baisse par rapport au taux de 25,7 % enregistré pour l'année de prêt 2002-2003. En 2003-2004, on prévoyait que le taux pondéré de défaut de remboursement sur trois ans serait de 18,1 % pour les emprunteurs qui fréquentaient une université, de 31,5 % pour ceux qui fréquentaient un collège et de 37,1 %, pour ceux qui fréquentaient un établissement privé. Le processus de recouvrement commence dès qu'un prêt est en souffrance.

Selon certaines indications obtenues par le PCPE²⁷, bon nombre des problèmes observés dans le processus de remboursement des prêts peuvent être

attribués à la complexité générale du régime de prêts d'études. Non seulement un emprunteur actuel peut-il avoir obtenu des prêts de différentes institutions financières et de différents ordres de gouvernement, mais il a aussi probablement connu différentes structures de prêt au cours de ses études postsecondaires.

Enfin, en produisant des états plus normalisés indiquant le montant dû, les sommes remboursées et le taux d'intérêt applicable, on inculquerait un plus grand sérieux dans la perception du prêt (grâce à une approche plus « commerciale ») tout en rappelant aux emprunteurs qu'ils ont des obligations à remplir.

TABLEAU 12
TAUX DE DÉFAUT DE REMBOURSEMENT EN FONCTION DE FACTEURS DÉMOGRAPHIQUES :
PRÊTS DIRECTS ET GARANTIS SEULEMENT

		2000-2001	2001-2002	2002-2003
Selon le type d'établissement	Université	22,4 %	23,1 %	14,8 %
	Collège	37,2 %	37,0 %	23,3 %
	Privé	26,2 %	48,7 %	42,0 %
Selon le genre de diplôme	Pas de diplôme	32,5 %	41,0 %	29,9 %
	Premier cycle	23,0 %	25,3 %	10,6 %
	Maîtrise	20,6 %	16,4 %	10,1 %
	Doctorat	26,3 %	24,4 %	17,3 %
Selon le groupe d'âge	21 ans et moins	44,5 %	44,0 %	30,0 %
	22-25	28,2 %	32,1 %	20,4 %
	26-29	20,5 %	28,5 %	20,2 %
	30 ans et plus	26,2 %	33,9 %	25,5 %
Selon l'état matrimonial	Célibataire	25,7 %	32,1 %	21,4 %
	Marié	29,8 %	34,5 %	22,2 %
	Autre	68,9 %	57,5 %	40,9 %
Selon l'état d'achèvement	Diplôme obtenu	25,9 %	32,9 %	22,5 %
	Abandon précoce	38,9 %	46,5 %	32,4 %
Selon le sexe	Homme	29,4 %	37,6 %	26,5 %
	Femme	24,6 %	31,5 %	21,1 %
Total		26,5 %	34,1 %	23,4 %

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

Note : Pour l'état matrimonial, la catégorie « Autre » englobe les personnes divorcées, veuves ou séparées.

²⁷ Patterson Langlois Consultants, Recherche exploratoire auprès des titulaires d'un prêt canadien pour étudiants : facteurs influant sur le processus de remboursement des prêts, février 2004, p. 10.

ANALYSE APPROFONDIE DES TAUX DE DÉFAUT DE REMBOURSEMENT

Considérations démographiques

Le PCPE a effectué certaines recherches pour déterminer le type d'emprunteurs pouvant être à risque de se retrouver en défaut de paiement. La plus récente analyse menée à partir des données disponibles (pour les prêts directs et garantis seulement) révèle que – sans compter les taux de défaut plus élevés que l'on attribue déjà aux emprunteurs des établissements privés et des collèges – les étudiants inscrits à un programme ne menant pas à un diplôme, les emprunteurs de 21 ans ou moins, les emprunteurs qui abandonnent avant la fin de leur programme d'études et les hommes figurent aussi parmi les catégories à risques élevés²⁸ (**tableau 12**).

Les statistiques sur les défauts de paiement selon le domaine d'études nous apprennent que les liens entre risque de défaut et champ d'études ne sont pas tous aussi directs ou forts qu'on le croyait précédemment. Ainsi, des domaines aussi différents dans la perception des gens que administration/commerce et arts ont des taux de défaut similaires : administration/commerce regroupe 27 % de tous les emprunteurs en défaut et 25 % de tous ceux qui ne le sont pas, alors que le domaine des arts compte pour 29 % de tous les emprunteurs en défaut contre 27 % de tous ceux qui ne le sont pas. Autrement dit, on constate pour ces deux domaines d'études un risque de défaut légèrement supérieur à la moyenne. On retrouve les taux de défaut les plus bas dans les secteurs suivants : agriculture, dentisterie, sciences de la santé, droit, médecine et éducation communautaire.

Il y a également un lien entre le niveau d'endettement²⁹ et le risque de défaut, mais il ne s'agit pas d'une correspondance directe. Pour les dettes d'un montant faible ou modéré, le niveau d'endettement ne fait pas

vraiment une différence. Cependant, lorsque l'endettement dépasse un certain seuil, les risques de défaut de paiement augmentent. Cet effet commence à se faire sentir lorsque la dette est supérieure à 15 000 \$ et devient marqué lorsqu'elle atteint 27 000 \$; à partir de ce niveau, chaque nouvelle tranche de 1 000 \$ d'endettement peut faire grimper les risques de défaut de 3 %. Environ 20 % de tous les clients du PCPE ont une dette consolidée de 15 000 \$ ou plus.

Taux de défaut de remboursement

Les données contenues dans ce rapport indiquent que le taux de défaut pour les prêts directs dépasse les attentes à long terme (tant par rapport au taux obtenu avec les taux garantis, soit 28,4 %, qu'au taux prévu de 20 % selon le Rapport actuariel du PCPE au 31 juillet 2003). Bien qu'il s'agisse uniquement d'attentes pour l'instant, il est important de noter que le taux de défaut pour les prêts directs a baissé considérablement entre les années de prêt 2000-2001 et 2002-2003, ce qui est un signe encourageant. Compte tenu de l'information fournie précédemment et de la répartition des facteurs démographiques suivant les régimes de prêt (**tableau 13**), il ressort clairement que le taux de défaut supérieur pour les prêts directs est tout au moins partiellement attribuable aux proportions plus fortes d'emprunteurs présentant un risque élevé dans le cadre du régime de prêts directs. Si ces proportions sont plus fortes, c'est parce que le régime de prêts directs n'est pas encore en pleine application. À titre d'exemple, aucun emprunteur de 21 ans ou moins n'a consolidé des prêts garantis au cours des trois dernières années, alors que ce groupe d'âge à risque élevé représente une forte proportion des emprunteurs ayant consolidé des prêts directs (de même que les emprunteurs fréquentant un établissement privé et ceux des autres groupes à risque plus élevé).

²⁸ Toutes les statistiques sont établies au moment de la consolidation.

²⁹ Toutes les dettes dont il est question dans la présente section concernent uniquement les prêts d'études canadiens.

TABLEAU 13
DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES TOUCHANT LA CONSOLIDATION SELON LES FACTEURS DE RISQUE DE DÉFAUT

Catégorie de risque : F – faible M – modéré É – élevé		2000-2001		2001-2002		2002-2003	
		Directs	Garantis	Directs	Garantis	Directs	Garantis
Selon le type d'établissement	Université (F)	31 %	64 %	34 %	58 %	37 %	56 %
	Collège (M)	47 %	24 %	43 %	27 %	41 %	29 %
	Privé (É)	21 %	12 %	22 %	15 %	22 %	16 %
Selon le genre de diplôme	Pas de diplôme (É)	67 %	35 %	63 %	40 %	46 %	42 %
	Premier cycle (F)	30 %	51 %	33 %	45 %	50 %	44 %
	Maîtrise (F)	2 %	10 %	3 %	11 %	3 %	11 %
	Doctorat (F)	0 %	4 %	1 %	3 %	0 %	4 %
Selon le groupe d'âge	21 ans et moins (É)	31 %	0 %	23 %	0 %	22 %	0 %
	22-25 (F)	35 %	12 %	38 %	3 %	38 %	0 %
	26-29 (F)	15 %	41 %	18 %	33 %	17 %	28 %
	30 ans et plus (M)	19 %	47 %	22 %	64 %	22 %	71 %
Selon l'état matrimonial	Célibataire (M)	86 %	93 %	82 %	89 %	79 %	73 %
	Marié (M)	9 %	6 %	11 %	7 %	12 %	15 %
	Autre (É)	4 %	0 %	8 %	3 %	9 %	12 %
Selon l'état d'achèvement	Diplôme obtenu (F)	88 %	93 %	89 %	93 %	89 %	93 %
	Abandon précoce (É)	12 %	7 %	11 %	7 %	11 %	7 %
Selon le sexe	Homme (É)	46 %	45 %	44 %	43 %	43 %	41 %
	Femme (F)	54 %	55 %	56 %	57 %	57 %	59 %

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

Le taux de défaut pondéré a augmenté légèrement dans l'ensemble depuis 1999-2000 (dernière année sans prêt direct) alors qu'il atteignait un niveau de 23,6 %. Il serait toutefois prématuré d'en conclure que le régime de prêts directs est l'unique cause de cette augmentation pour plusieurs raisons. Premièrement, les données pondérées pour les trois régimes sont incomplètes; pour les prêts à risques partagés, on a accès à l'information d'une seule grande institution financière. En l'absence d'autres données sur les prêts à risques partagés, il est possible que le taux annoncé soit supérieur au taux de défaut réel. Deuxièmement, certains facteurs ne sont pas pris en compte dans les données recueillies. Avec de nouveaux fournisseurs de services, de nouveaux arrangements et de nouvelles procédures, une période de transition est inévitable.

La prévention des cas de défaut est sans cesse au cœur des discussions avec les fournisseurs de services et le PCPE travaille en étroite collaboration avec eux pour cibler les problèmes les plus préoccupants et concevoir des solutions et des mesures incitatives en vue de réduire les taux de défaut à court et à long terme. Dans le cadre de la Stratégie de gestion du portefeuille du PCPE, on continue à mettre en œuvre des initiatives et à cerner des possibilités d'intervention pour accroître l'efficacité, l'efficacité et la prudence dans la gestion des finances et la prestation du Programme.

E. TAUX DE PROVISION DU PCPE

Conformément aux principes comptables généralement reconnus, on a créé un compte de provision dit de créances irrécouvrables pour compenser les pertes éventuelles attribuables au financement direct des prêts d'études canadiens. On calcule le montant des fonds à transférer aux créances irrécouvrables en multipliant la valeur des prêts consentis durant une période donnée par le taux de provision de l'année. En tenant compte de l'expérience passée, de la conjoncture actuelle et des attentes futures, on détermine ce taux en estimant le mieux possible les pertes que peuvent occasionner trois éléments du PCPE, à savoir les créances irrécouvrables, l'exemption d'intérêts et la réduction de la dette en cours de remboursement. (Voir les définitions ci-dessous.) Ces trois éléments comptent pour 15,2 % des prêts versés durant l'année de prêt 2002-2003³⁰. Le Bureau de l'actuaire en chef (BAC) du Canada a établi le taux de provision au nom du PCPE.

Créances irrécouvrables : Certains prêts d'études canadiens en cours de remboursement font l'objet d'un défaut de remboursement. Près de la moitié (45,5 %) du montant en défaut est recouvré, et le reste est radié. On estime que 11,3 % des sommes versées seront tôt ou tard radiées.

Exemption d'intérêts : Pendant qu'ils bénéficient de l'exemption d'intérêts (EI), les emprunteurs ne sont tenus ni de payer les intérêts sur leurs prêts d'études canadiens, ni de faire de paiements de capital. Le BAC estime que le gouvernement du Canada devra finir par payer environ 3,2 % du montant versé, ce qui représente les frais d'intérêts de l'EI.

Réduction de la dette en cours de remboursement : On estime que 0,7 % de la valeur des prêts versés fera tôt ou tard l'objet d'une remise de dette sous la forme d'une réduction de la dette en cours de remboursement.

³⁰ Bureau de l'actuaire en chef, Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants au 31 juillet 2003.

8. DONNÉES FINANCIÈRES

A. TABLEAUX FINANCIERS RELATIFS AUX PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS³¹

Toutes les données de cette section portent sur l'exercice s'échelonnant du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004.

TABLEAUX FINANCIERS CONSOLIDÉS

Entité comptable

L'entité présentée dans le présent rapport est le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) seulement et elle ne comprend pas les opérations ministérielles liées à la prestation du PCPE. Les dépenses qui figurent dans les tableaux sont avant tout les dépenses législatives autorisées en vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* et de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*.

Méthode de comptabilité

Les données financières sont préparées conformément aux conventions et postulats comptables généralement reconnus au Canada, qui se trouvent dans le *Manuel de comptabilité pour le secteur public* de l'Institut canadien des comptables agréés.

Conventions comptables particulières

Revenus

Le PCPE a deux sources de revenus : les revenus gagnés en intérêts sur les prêts directs, et les sommes récupérées sur les prêts garantis et les reprises de prêts. Selon les pratiques comptables du gouvernement du Canada, les revenus des deux sources doivent être crédités au Trésor. Ils ne figurent pas avec les dépenses dans les comptes du PCPE, mais ils sont inscrits de façon distincte dans les états financiers de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) – tel que connu à l'époque – et du gouvernement.

- **Revenus en intérêts sur les prêts directs** : Les emprunteurs sont tenus de payer l'intérêt simple sur leurs prêts d'étudiant à temps plein et à temps partiel, mais seulement lorsqu'ils terminent leurs études à temps plein. À la fin de leurs études, ils peuvent opter pour un taux d'intérêt variable (taux préférentiel plus 2,5 %) ou fixe (taux préférentiel plus 5 %). Les montants figurant dans les tableaux représentent l'intérêt couru sur le solde impayé des prêts directs remboursables au gouvernement; les emprunteurs continuent de payer directement aux prêteurs privés l'intérêt couru sur les prêts garantis ou à risques partagés.
- **Sommes récupérées sur les prêts garantis** : Le gouvernement du Canada rembourse aux prêteurs privés tous les prêts consentis avant le 1^{er} août 1995 qui sont en défaut de paiement (c.-à-d. que les prêteurs réclament tout montant de capital et d'intérêt non remboursés en totalité). Les sommes indiquées dans les tableaux financiers représentent le capital et l'intérêt récupérés sur ces prêts garantis non remboursés.
- **Sommes récupérées sur les reprises de prêts** : Conformément aux ententes sur les risques partagés, le gouvernement acquerra des institutions financières participantes les prêts consentis entre le 1^{er} août 1995 et le 31 juillet 2000 qui font l'objet d'un défaut de paiement depuis au moins 12 mois suivant la fin des études et qui, au total, ne sont pas supérieurs à 3 % du solde mensuel moyen des prêts étudiants non remboursés du prêteur. Le montant payé est établi à 5 % de la valeur des prêts en question. Les montants recouvrés qu'indiquent les chiffres représentent le remboursement du capital et des intérêts.

Subventions canadiennes pour études

Les subventions canadiennes pour études permettent de faciliter l'accès aux études postsecondaires en offrant une aide financière non remboursable aux

³¹ Rapport sur le rendement de Ressources humaines et Développement des compétences Canada pour la période se terminant le 31 mars 2004, Ottawa : Ressources humaines et Développement des compétences Canada. On peut consulter ce document à l'adresse : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/03-04/HRSDC-RHDC/HRSDC-RHDCd34_f.asp.

étudiants de niveau postsecondaire ayant des besoins financiers particulièrement importants. Cinq subventions sont accordées pour aider : 1) les étudiants ayant une invalidité permanente à payer les droits de scolarité liés à leur état (jusqu'à concurrence de 8 000 \$ par an); 2) les étudiants avec personnes à charge (jusqu'à concurrence de 3 120 \$ par an pour les étudiants à temps plein et 1 920 \$ par an pour les étudiants à temps partiel); 3) les étudiants à temps partiel dans le besoin (jusqu'à concurrence de 1 200 \$ par an); 4) les étudiantes au doctorat (jusqu'à concurrence de 3 000 \$ par an pendant trois ans au maximum); 5) les étudiants dans le besoin ayant une invalidité permanente (jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par an).

Frais de recouvrement

Ces montants représentent les frais payés aux agences de recouvrement privées qui recouvrent les prêts d'études canadiens en défaut de paiement. Les prêts en recouvrement comprennent les prêts garantis et à risques partagés qui font l'objet d'un défaut de paiement et pour lesquels le gouvernement a remboursé le prêteur privé. Ils comprennent aussi ainsi que les prêts directs consentis après le 31 juillet 2000 que les fournisseurs de services tiers retournent à RHDCC parce qu'ils n'ont pas été remboursés.

Ententes provisoires

Des ententes provisoires ont été conclues avec des institutions financières qui accordaient auparavant des prêts à risques partagés afin de décaisser des prêts pour étudiants à temps plein directement financés au nom du gouvernement jusqu'au 28 février 2001. À l'époque, le gouvernement remboursait aux prêteurs 85 % du capital des prêts qu'ils avaient consentis durant la période de transition. Les 15 % restants ont été remboursés ultérieurement aux prêteurs. Ces ententes exigeaient aussi une rémunération sous forme de frais de transaction et l'intérêt sur les fonds

avancés au nom du gouvernement. Une autre entente a été conclue avec Postes Canada pour l'attribution de prêts directs aux étudiants à temps partiel. Les frais d'intérêt (provisaires) et les frais de transition aux institutions financières (provisaires) indiquent les coûts associés à ces ententes provisoires.

- **Frais d'intérêts aux institutions financières (provisaires)** : Cette dépense représente les frais d'intérêts sur les avances non réglées versées aux étudiants à temps plein qui ont contracté un prêt direct. Ces frais, payés mensuellement par le PCPE aux établissements prêteurs, sont calculés au taux préférentiel.
- **Frais de transition aux institutions financières (provisaires)** : Cette dépense représente le coût des frais de transaction assumés par le PCPE pendant la période de transition pour chaque prêt consenti entièrement à un étudiant à temps plein par l'établissement prêteur participant. Les frais de transition comprennent également les paiements versés à Postes Canada pour chaque prêt consenti entièrement à un étudiant à temps partiel durant la période de transition. Le coût est calculé en fonction des certificats d'admissibilité négociés par l'étudiant.

Frais associés à l'impartition

Depuis le 1^{er} mars 2001, le PCPE fait appel à des fournisseurs de services tiers qui administrent le décaissement des prêts directs, la gestion des prêts pendant que l'emprunteur est aux études et le remboursement des prêts une fois les études terminées. Ce poste représente les frais associés à ces services contractuels.

Prime de risque

La prime de risque représente une partie de l'indemnisation offerte aux institutions prêteuses qui participaient au programme à risque partagés entre le 1^{er} août 1995 et le 31 juillet 2000. La prime de risque s'élevait à 5 % de la valeur des prêts consolidés (habituellement la valeur des prêts consentis aux étudiants), et était habituellement calculée et versée au moment où les étudiants terminaient leurs études et commençaient à rembourser leur prêt. En retour, les prêteurs assumaient les risques associés au non-remboursement de ces prêts.

Reprise de prêts

Conformément aux dispositions des contrats conclus avec les institutions prêteuses, le gouvernement acquerra d'un prêteur les prêts étudiants qui font l'objet d'un défaut de paiement depuis au moins 12 mois et qui, au total, ne sont pas supérieurs à 3 % du solde mensuel moyen des prêts d'études non remboursés du prêteur. Le montant payé est établi à 5 % de la valeur des prêts en question. Les montants incluent également tout remboursement versé aux institutions financières participantes au titre des sommes récupérées.

Frais d'administration aux provinces et aux territoires

Conformément à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, le gouvernement du Canada a conclu des ententes avec les provinces participantes et le Yukon pour faciliter l'administration du PCPE. Ceux-ci administrent les activités liées à la présentation des demandes et à l'évaluation des besoins en ce qui a trait à l'aide fédérale offerte aux étudiants, et touchent en retour des frais d'administration.

Frais d'intérêts liés aux emprunts pendant les études

Le capital requis pour les prêts directs est réuni grâce aux activités générales de financement du ministère des Finances. Le coût d'emprunt de ce capital est comptabilisé dans les opérations de financement

global du ministère des Finances. Les montants apparaissant dans les tableaux financiers représentent le coût attribué au PCPE au titre des prêts directs.

Frais d'intérêts liés aux emprunts en cours de remboursement

Le capital requis pour les prêts directs est réuni grâce aux activités générales de financement du ministère des Finances. Le coût d'emprunt de ce capital est comptabilisé dans les opérations de financement global du ministère des Finances. Les montants apparaissant dans les tableaux financiers représentent le coût attribué au PCPE au titre des prêts directs en cours de remboursement.

Bonification d'intérêts pendant les études

Une caractéristique clé de l'aide fédérale aux étudiants est que les emprunteurs ne sont pas tenus de payer les intérêts sur leur prêt étudiant tant qu'ils poursuivent leurs études à temps plein et, dans le cas des prêts négociés avant le 1^{er} août 1993, pendant six mois après avoir terminé leurs études. Dans le cadre des programmes de prêts garantis et à risques partagés, le gouvernement du Canada paye les intérêts aux établissements prêteurs au nom de l'étudiant.

Exemption d'intérêts

On peut fournir de l'aide pour couvrir, pendant un maximum de 54 mois, les intérêts sur le compte des emprunteurs qui éprouvent des difficultés à rembourser leur prêt. La transition des prêts garantis et à risques partagés vers les prêts directs n'a pas modifié l'exemption d'intérêts (EI) pour les emprunteurs en difficulté; cependant, la méthode d'inscription des coûts connexes a été changée. En ce qui concerne les prêts consentis avant le 1^{er} août 2000, le PCPE indemnise les institutions prêteuses pour les intérêts perdus en leur versant un montant équivalent à celui des prêts qui font l'objet d'une EI. Pour ce qui est des prêts consentis après le 1^{er} août 2000, une dépense d'EI est enregistrée pour compenser les intérêts accumulés au titre des prêts directs.

Réduction de la dette en cours de remboursement

La réduction de la dette en cours de remboursement (RDR) aide les emprunteurs qui éprouvent de graves difficultés financières. La RDR est un programme fédéral d'aide au remboursement en vertu duquel le gouvernement du Canada réduit le solde du capital à recouvrer du prêt d'études canadien d'un étudiant admissible à un montant abordable après que toutes les autres mesures d'exemption d'intérêts ont été épuisées. Il faut que l'emprunteur ait bénéficié de l'exemption d'intérêts pendant au moins 30 mois et qu'au moins 5 années se soient écoulées depuis la fin de ses études. Le montant maximum de la réduction est de 10 000 \$ ou 50 % du capital du prêt, selon le montant le moins élevé. À compter du 11 mai 2004, la réduction maximale sera portée à 20 000 \$, soit une diminution initiale pouvant atteindre 10 000 \$ et deux baisses subséquentes d'un maximum de 5 000 \$ chacune. En ce qui concerne les prêts consentis avant le 1^{er} août 2000, le PCPE verse aux institutions prêteuses le montant des capitaux empruntés par l'étudiant et réduits par le gouvernement du Canada dans le cadre de la RDR. Pour les prêts consentis après le 1^{er} août 2000, le gouvernement du Canada dispense l'emprunteur du remboursement d'une partie du capital.

Créances payées et remise de prêts

Du début du Programme en 1964 jusqu'au 31 juillet 1995, le gouvernement du Canada garantissait entièrement tous les prêts consentis aux étudiants par les prêteurs privés. Le gouvernement rembourse aux prêteurs privés tous les prêts qui font l'objet d'un défaut de paiement (c.-à-d. que les prêteurs réclament tout montant de capital et d'intérêt qui n'a pas été entièrement remboursé, après quoi les Services nationaux de recouvrement de Développement social Canada tentent de recouvrer ces montants). Les ententes à risques partagés permettaient aussi de garantir, dans des circonstances particulières, les prêts consentis entre le 1^{er} août 1995 et le 31 juillet 2000. Cet élément représente les coûts associés à cette garantie.

En vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* et de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, le gouvernement assume le montant complet du capital non remboursé en plus des intérêts courus si l'emprunteur décède ou s'il devient invalide de façon permanente et qu'il ne peut rembourser le prêt étudiant sans difficultés excessives.

Créances irrécouvrables

Dans le cas des prêts directs, le gouvernement est maintenant propriétaire des prêts consentis aux étudiants et doit les inscrire comme des éléments d'actifs. Par conséquent, conformément aux principes comptables généralement reconnus, il faut prévoir une certaine somme pour les pertes éventuelles associées à ces prêts. Une telle provision doit être établie durant l'année où les prêts sont consentis, même si les pertes ne peuvent être subies que des années plus tard. Les montants indiqués représentent les dépenses annuelles par rapport aux provisions pour créances irrécouvrables, pour réduction de la dette en cours de remboursement et pour exemption d'intérêts sur les prêts directs.

Paiements compensatoires versés aux provinces et aux territoires non participants

Les provinces et territoires peuvent choisir de ne pas participer au PCPE. Ces provinces et territoires reçoivent des paiements compensatoires qui leur permettent d'assurer les coûts de programmes similaires d'aide aux étudiants.

Engagements

Au 31 mars 2004, les engagements du Ministère liés aux marchés conclus avec les fournisseurs de services totalisaient 76,6 millions de dollars. Ces services ont pour objet de gérer et d'administrer le PCPE à l'intention des emprunteurs de niveau postsecondaire. Les contrats en vigueur avec les fournisseurs de services arrivent à échéance le 28 février 2005.

TABLEAU 14
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS –
PROGRAMMES COMBINÉS

	Réels		2003-2004	
	2001-2002	2002-2003	Prévus	Réels
(en millions de dollars)				
Revenus				
Intérêts gagnés sur les prêts directs	44,2	103,9	145,2	174,3
Sommes récupérées sur les prêts garantis	123,7	111,1	103,1	91,3
Sommes récupérées sur les reprises de prêts	4,2	7,7	8,9	9,6
TOTAL DES REVENUS	172,1	222,7	257,2	275,2
Dépenses				
<i>Paievements de transfert</i>				
Subventions canadiennes pour études	69,7	54,5	78,2	66,8
TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERT	69,7	54,5	78,2	66,8
<i>Administration des prêts</i>				
Frais de recouvrement	14,3	12,8	13,3	13,4
Ententes provisoires				
– Frais d'intérêts aux institutions financières	13,7	0,0	0,0	0,0
– Frais de transition aux institutions financières	0,3	0,0	0,0	0,0
Frais associés à l'impartition	27,9	41,2	61,6	41,0
Prime de risque	51,0	23,0	16,8	11,7
Reprise de prêts	2,7	5,8	7,6	4,3
Frais d'administration aux provinces et aux territoires	9,0	8,4	9,4	8,8
TOTAL DES FRAIS D'ADMINISTRATION DES PRÊTS	118,9	91,3	108,7	79,2
<i>Coût du soutien gouvernemental</i>				
<i>Allègements consentis aux étudiants</i>				
Frais d'intérêts liés aux emprunts pendant les études (classe A) ^a	105,7	138,6	148,2	148,6
Frais d'intérêts liés aux emprunts en cours de remboursement (classe B) ^a	12,7	41,3	86,4	68,1
Bonification d'intérêts pendant les études	77,8	39,8	25,3	27,4
Exemption d'intérêts ^b	86,5	74,6	77,7	73,8
Réduction de la dette en cours de remboursement	4,2	7,4	10,6	10,7
Créances payées et remise de prêts	76,0	40,7	36,4	34,8
<i>Créances irrécouvrables^c</i>				
Dépenses relatives à la réduction de la dette en cours de remboursement	10,6	10,8	11,5	11,5
Dépenses relatives aux créances irrécouvrables	171,4	175,7	186,0	193,3
COÛT TOTAL DES DÉPENSES LIÉES À L'AIDE GOUVERNEMENTALE	544,9	529,0	582,1	568,2
TOTAL DES DÉPENSES	733,5	674,7	769,0	714,2
RÉSULTATS NETS D'EXPLOITATION	561,4	451,9	511,8	439,0
Paievements compensatoires versés aux provinces et aux territoires non participants ^d	144,9	76,0	159,0	244,8
RÉSULTATS FINAUX D'EXPLOITATION	706,3	527,9	670,8	683,8

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

a. Ces coûts sont associés aux prêts d'études canadiens directs, mais sont assumés par le ministère des Finances.

b. Les chiffres réels pour 2001-2002 et 2002-2003 ont été ajustés pour tenir compte des changements dans la comptabilisation de contrepartie de l'allocation pour l'exemption d'intérêts.

c. Cela représente les dépenses annuelles relatives aux provisions pour les créances irrécouvrables et la réduction de la dette en cours de remboursement comme l'exige la comptabilité d'exercice. Le montant des dépenses relatives aux créances irrécouvrables pour 2002-2003 a été révisé (de 173,8 millions de dollars à 175,7 millions de dollars) afin d'inclure la provision pour les intérêts exigibles sur les prêts douteux, conformément au rapport actuariel sur le PCPE.

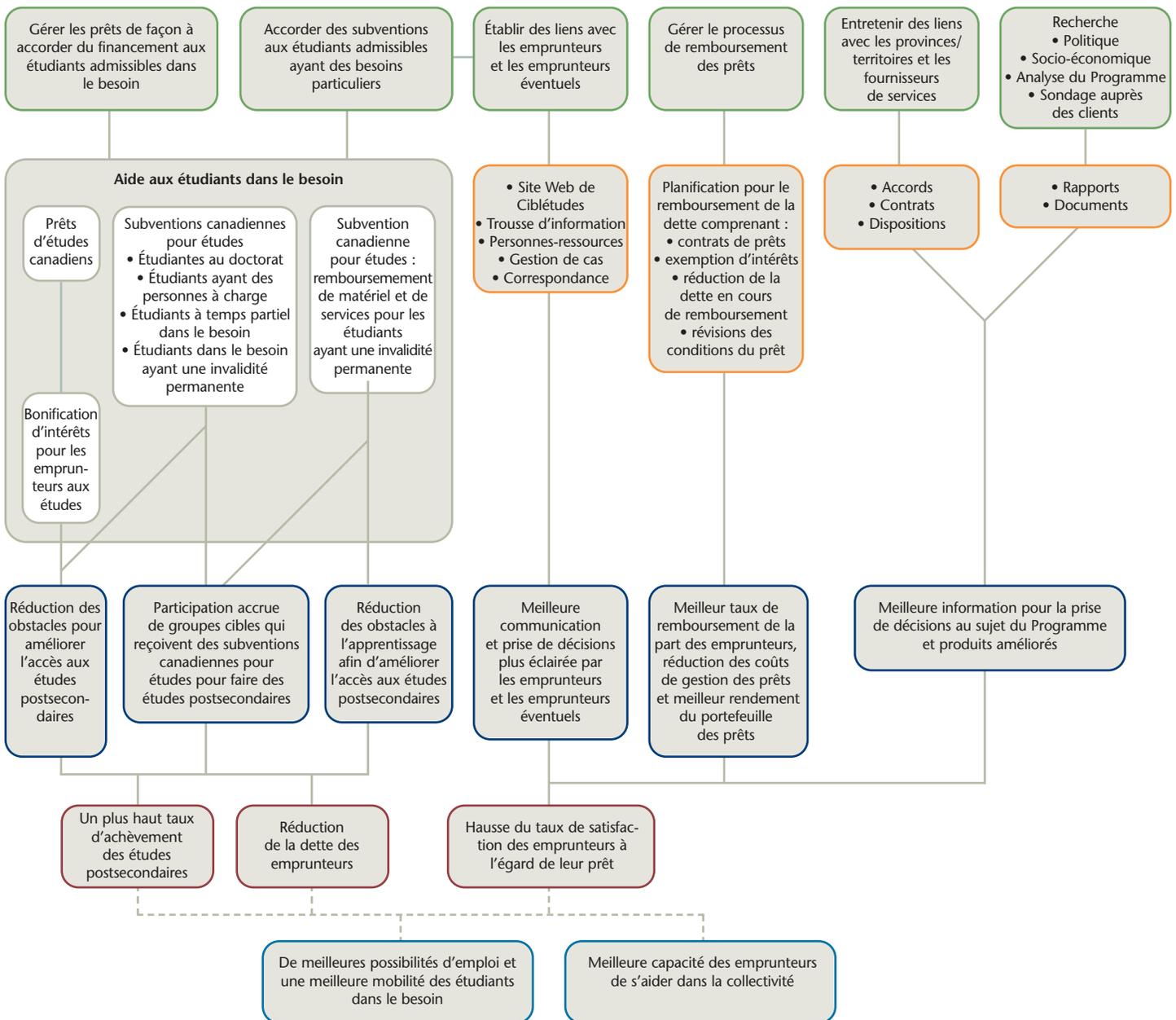
d. Pour 2003-2004, la somme totale versée en paiements compensatoires s'élève seulement à 160 millions de dollars. À compter de 2003-2004, la charge correspondante (84,8 millions de dollars) est enregistrée à l'échelon ministériel, plutôt que centralement comme auparavant. Ce changement de méthode explique l'augmentation des dépenses pour cet exercice.

9. ANNEXES

ANNEXE A

MODÈLE LOGIQUE DU PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

MODÈLE LOGIQUE DU PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS
 Offrir aux Canadiens l'occasion d'acquérir le savoir et les compétences qui leur permettront de participer à l'économie et à la société.



ANNEXE B

PORTEFEUILLE DES PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS

PORTEFEUILLE DES PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS, DU 31 MARS 2001 AU 31 MARS 2004
(EN MILLIONS DE DOLLARS COURANTS)

	Garantis		À risques partagés		Directs		Total (garantis, à risques partagés et directs)		
	Prêts d'emprunteurs aux études	Prêts en cours de remboursement	Prêts d'emprunteurs aux études	Prêts en cours de remboursement	Prêts d'emprunteurs aux études	Prêts en cours de remboursement	Prêts d'emprunteurs aux études	Prêts en cours de remboursement	Prêts d'emprunteurs aux études et prêts en cours de remboursement
Le 31 mars									
2001	178,3 \$	885,8 \$	2 326,4 \$	4 671,7 \$	1 412,3 \$	–	3 917,0 \$	5 557,5 \$	9 474,5 \$
2002	121,7 \$	680,4 \$	1 390,2 \$	4 849,1 \$	2 314,3 \$	581,5 \$	3 826,2 \$	6 111,0 \$	9 937,2 \$
2003	83,8 \$	514,0 \$	887,2 \$	4 574,6 \$	2 875,1 \$	1 247,3 \$	3 846,1 \$	6 335,9 \$	10 182,0 \$
2004	58,2 \$	386,0 \$	584,6 \$	4 162,4 \$	3 339,1 \$	2 079,2 \$	3 981,9 \$	6 627,6 \$	10 609,5 \$

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

Source : Bureau du contrôleur, Services financiers et administratifs

Exercice : du 1^{er} avril au 31 mars

Notes

Les prêts versés entre le 1^{er} août 1995 et le 31 juillet 2000 étaient administrés en vertu du régime à risques partagés. Les institutions financières assumaient la responsabilité des risques de défaut de paiement en retour d'une indemnité fixe (soit 5 % de la valeur des prêts consolidés) versée par le gouvernement. Le PCPE dispose donc de peu de renseignements sur le remboursement et les défauts de paiement relatifs aux prêts consentis dans le cadre du régime à risques partagés, car ces prêts deviennent, une fois consolidés, des actifs des institutions financières. En conséquence, pour les prêts à risques partagés, le montant indiqué pour les prêts en cours de remboursement inclut également le montant des prêts en souffrance détenus par les institutions financières.

Sous réserve des modalités des ententes conclues, les institutions financières peuvent revendre au gouvernement les prêts d'études qui sont en défaut de paiement depuis au moins 12 mois et qui, au total, ne sont pas supérieurs à 3 % du solde mensuel moyen des prêts d'études non remboursés du prêteur. Le montant payé est établi à 5 % de la valeur des prêts en question.

ANNEXE C

PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PLEIN SELON LE TYPE D'ÉTABLISSEMENT ET LA PROVINCE OU LE TERRITOIRE

2001-2002, TYPE D'ÉTABLISSEMENT

Province ou territoire	Université		Collège		Privé		Total		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Nombre d'emprunteurs**	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)
T.-N.-L.	8 593	38,1	3 014	12,4	2 336	10,8	13 912	61,3	4,408
Î.-P.-É.	2 183	11,4	545	2,9	343	1,8	3 068	16,1	5,259
N.-É.	11 796	61,7	3 437	18,3	2 012	12,9	17 234	92,9	5,393
N.-B.	8 880	42,5	3 643	16,7	3 109	18,6	15 614	77,7	4,978
ONT.	81 737	373,6	52 584	212,7	11 024	57,4	145 287	643,7	4,430
MAN.	6 741	28,7	2 075	8,6	1 460	7,2	10 267	44,5	4,334
SASK.	9 639	45,5	4 040	18,3	2 611	15,2	16 246	79,0	4,861
ALB.	21 397	91,7	16 472	66,0	4 484	23,7	42 323	181,3	4,284
C.-B.	25 439	120,6	26 322	120,1	12 834	68,8	64 467	309,5	4,801
YN	123	0,6	108	0,5	25	0,1	256	1,3	4,999
Total**	176 528	814,4	112 240	476,5	40 238	216,5	328 674	1 507,4	4,586
% du total	53,7	54,0	34,1	31,6	12,2	14,4	100,0	100,0	
Moyenne		4 613		4 245		5 380		4 586	

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

** Le nombre total d'emprunteurs pour les différents types d'établissement est légèrement supérieur au total des emprunteurs, car certains d'entre eux ont des prêts de plus d'un type d'établissement.

2002-2003, TYPE D'ÉTABLISSEMENT

Province ou territoire	Université		Collège		Privé		Total		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Nombre d'emprunteurs**	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)
T.-N.-L.	7 972	35,9	2 720	11,1	1 874	9,2	12 554	56,2	4 475
Î.-P.-É.	2 316	12,1	568	2,9	359	1,9	3 238	17,0	5 241
N.-É.	11 993	63,7	3 167	17,3	1 803	11,6	16 945	92,5	5 455
N.-B.	9 272	45,2	3 417	15,9	2 785	16,8	15 439	77,9	5 035
ONT.	85 213	396,7	52 942	214,0	10 112	53,9	148 195	664,6	4 482
MAN.	6 603	28,8	2 002	8,2	1 330	6,4	9 930	43,4	4 365
SASK.	9 241	43,5	3 895	17,9	2 291	13,1	15 392	74,5	4 830
ALB.	20 353	90,4	17 298	72,6	4 434	24,2	42 052	187,3	4 450
C.-B.	25 255	127,7	27 418	131,0	12 435	71,3	64 993	330,0	5 068
YN	135	0,7	101	0,5	17	0,1	253	1,3	5 021
Total**	178 353	844,6	113 528	491,4	37 440	208,6	328 991	1 544 7	4 695
% du total	52,2	54,7	34,5	31,8	11,4	13,5	100,0	100,0	
Moyenne		4 736		4 329		5 573		4 695	

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

** Le nombre total d'emprunteurs pour les différents types d'établissement est légèrement supérieur au total des emprunteurs, car certains d'entre eux ont des prêts de plus d'un type d'établissement.

2003-2004, TYPE D'ÉTABLISSEMENT

Province ou territoire	Université		Collège		Privé		Total		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Nombre d'emprunteurs**	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)
T.-N.-L.	7 430	33,1	2 476	10,3	1 655	8,6	11 541	52,0	4 499
Î.-P.-É.	2 421	12,8	600	2,9	365	2,1	3 385	17,9	5 272
N.-É.	11 953	64,3	3 032	16,9	1 730	11,4	16 697	92,6	5 542
N.-B.	9 681	48,1	3 226	15,2	3 017	19,2	15 902	82,5	5 181
ONT.	95 286	451,4	53 789	225,3	10 709	57,8	159 684	734,5	4 597
MAN.	6 494	29,9	1 877	8,1	1 286	6,2	9 649	44,1	4 564
SASK.	9 193	44,5	3 743	18,1	2 257	13,4	15 163	76,0	5 003
ALB.	20 196	94,7	17 131	75,9	5 210	29,5	42 501	200,1	4 705
C.-B.	25 832	136,1	27 267	131,3	12 459	74,6	65 425	342,0	5 217
YN	128	0,7	107	0,5	22	0,1	256	1,3	5 021
Total**	188 614	915,6	113 248	504,6	38 710	222,8	340 203	1 643,0	4 824
% du total	55,4	55,7	33,3	30,7	11,4	13,6	100,0	100,0	
Moyenne		4 854		4 456		5 757		4 824	

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

** Le nombre total d'emprunteurs pour les différents types d'établissement est légèrement supérieur au total des emprunteurs, car certains d'entre eux ont des prêts de plus d'un type d'établissement.

ANNEXE D

PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PARTIEL SELON LA PROVINCE OU LE TERRITOIRE ET LE TYPE D'ÉTABLISSEMENT

PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PARTIEL SELON LA PROVINCE OU LE TERRITOIRE

Province ou territoire	2001-2002			2002-2003			2003-2004		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)
T.-N.-L.	23	0,0	1 285	30	0,0	1 229	48	0,1	1 318
Î.-P.-É.	60	0,1	2 293	83	0,2	2 168	52	0,1	1 990
N.-É.	249	0,5	1 821	285	0,5	1 754	225	0,4	1 892
N.-B.	230	0,6	2 614	132	0,2	1 456	121	1,8	1 462
ONT.	802	1,5	1 857	698	1,3	1 831	691	1,3	1 922
MAN.	146	0,3	1 958	148	0,3	2 061	156	0,3	2 004
SASK.	123	0,2	1 633	212	0,4	1 994	172	0,4	2 324
ALB.	1 017	1,2	1 186	1 015	1,3	1 252	1 069	1,3	1 172
C.-B.	216	0,5	2 401	167	0,4	2 278	259	0,6	2 421
YN	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Total	2 867	4,9	1 717	2 772	4,6	1 649	2 797	4,7	1 679

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

* Les nombres inférieurs à 10 n'ont pas été pris en compte.

** Le nombre total d'emprunteurs pour les différents types d'établissement est légèrement supérieur au total des emprunteurs, car certains d'entre eux ont des prêts de plus d'un type d'établissement.

PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PARTIEL SELON LE TYPE D'ÉTABLISSEMENT

Type d'établissement	2001-2002			2002-2003			2003-2004		
	Nombre d'emprunteurs **	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)	Nombre d'emprunteurs **	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)	Nombre d'emprunteurs **	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)
Université	1 392	2,2	1 560	1 419	2,2	1 545	1 368	2,3	1 658
Collège	971	1,2	1 242	1 008	1,4	1 434	1 268	1,6	1 269
Privé	504	1,5	3 068	345	0,9	2 707	293	0,8	2 797
Total**	2 867	4,9	1 717	2 772	4,6	1 649	2 797	4,7	1 679

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

* Les nombres inférieurs à 10 n'ont pas été pris en compte.

** Le nombre total d'emprunteurs pour les différents types d'établissement est légèrement supérieur au total des emprunteurs, car certains d'entre eux ont des prêts de plus d'un type d'établissement.

ANNEXE E

PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PLEIN ET À TEMPS PARTIEL SELON L'ÉTAT MATRIMONIAL, L'ÂGE, LE SEXE ET LE NIVEAU D'ÉTUDES

PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PLEIN SELON L'ÉTAT MATRIMONIAL

État matrimonial	2001-2002			2002-2003			2003-2004		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)
Célibataire	296 914	1 341,6	4 519	296 238	1 370,0	4 625	306 682	1 460,0	4 761
Marié	31 744	165,7	5 219	32 753	175,0	5 343	33 521	183,0	5 460
Autre	16	0,1	4 992	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0
Total	328 674	1 507,4	4 586	328 991	1 544,7	4 695	340 203	1 643,0	4 830

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PARTIEL SELON L'ÉTAT MATRIMONIAL

État matrimonial	2001-2002			2002-2003			2003-2004		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)
Célibataire	2 233	3,8	1 702	2 246	3,7	1 631	2 282	3,8	1 674
Marié	510	0,9	1 763	526	0,9	1 723	515	0,9	1 700
Autre	124	0,2	1 816	0	0,0	1 636	0	0,0	0,0
Total	2 867	4,9	1 717	2 772	4,6	1 649	2 797	4,7	1 679

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PLEIN SELON L'ÂGE

Groupe d'âge	2001-2002			2002-2003			2003-2004		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)
21 ans et moins	146 079	600,4	4 110	148 114	623,6	4 210	158 023	692,4	4 381
22 à 25 ans	97 825	464,3	4 746	97 059	471,6	4 850	99 101	495,0	4 995
26 à 29 ans	36 872	188,9	5 122	36 554	193,1	5 283	36 342	106,2	5 400
30 ans et plus	47 898	253,9	5 301	47 264	256,4	5 426	46 737	259,4	5 550
Total	328 674	1 507,4	4 586	328 991	1 544,7	4 695	340 203	1 643,0	4 830

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PARTIEL SELON L'ÂGE

Groupe d'âge	2001-2002			2002-2003			2003-2004		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)
21 ans et moins	703	1,2	1 720	762	1,2	1 622	820	1,3	1 632
22 à 25 ans	763	1,3	1 752	705	1,1	1 612	661	1,1	1 724
26 à 29 ans	413	0,7	1 712	415	0,7	1 673	403	0,7	1 692
30 ans et plus	988	1,7	1 691	890	1,5	1 690	913	1,5	1 683
Total	2 867	4,9	1 717	2 772	4,6	1 649	2 797	4,7	1 679

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PLEIN SELON LE SEXE

Sexe	2001-2002			2002-2003			2003-2004		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)
Femme	191 568	885,6	4 623	193 590	916,3	4 773	202 806	989,1	4 877
Homme	137 106	621,8	4 535	135 401	628,4	4 641	137 397	653,9	4 759
Total	328 674	1 507,4	4 586	328 991	1 544,7	4 695	340 203	1,643,0	4 830

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PARTIEL SELON LE SEXE

Sexe	2001-2002			2002-2003			2003-2004		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)
Femme	1 746	2,8	1 613	1 806	2,9	1 630	1 899	3,2	1 678
Homme	1 121	2,1	1 879	966	1,6	1 684	898	1,5	1 682
Total	2 867	4,9	1 717	2 772	4,6	1 649	2 797	4,7	1 679

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PLEIN SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES

Niveau d'études	2001-2002			2002-2003			2003-2004		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)
Doctorat	2 923	18,1	6 206	2 638	16,7	6 318	2 503	16,0	6 396
Maîtrise	11 045	60,6	5 488	11 095	64,3	5 799	11 901	70,4	5 919
Ne menant pas à un diplôme	140 498	636,3	4 529	139 052	642,6	4 622	137 686	657,6	4 776
Premier cycle	174 192	792,2	4 548	176 206	821,0	4 659	188 113	899,0	4 779
Manquant	16	0,1	4 847	0	0,0	0	0	0,0	0,0
Total	328 674	1 507,4	4 586	328 991	15 447	4 695	340 203	1 643,0	4 830

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PARTIEL SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES

Niveau d'études	2001-2002			2002-2003			2003-2004		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M\$)	Moyenne (en \$)
Doctorat	*	*	*	*	*	*	820	1,3	1 632
Maîtrise	49	0,1	1 873	54	0,1	1 952	661	1,1	1 724
Ne menant pas à un diplôme	1 681	3,1	1 870	1 472	2,6	1 771	403	0,7	1 692
Premier cycle	1 134	1,7	1 483	1 244	1,9	1 490	913	1,5	1 683
Total	2 867	4,9	1 717	2 772	4,6	1 649	2 797	4,7	1 679

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

* Les nombres inférieurs à 10 n'ont pas été pris en compte.

ANNEXE F

MOBILITÉ

MOBILITÉ DES EMPRUNTEURS SELON LE TYPE D'ÉTABLISSEMENT

Type d'établissement	2002-2003					2003-2004				
	Emprunteurs demeurant dans leur province d'origine		Emprunteurs ayant quitté leur province d'origine		Total**	Emprunteurs demeurant dans leur province d'origine		Emprunteurs ayant quitté leur province d'origine		Total**
	Nombre d'emprunteurs	% du total	Nombre d'emprunteurs	% du total		Nombre d'emprunteurs	% du total	Nombre d'emprunteurs	% du total	
Université	151 468	84,9	26 885	15,1	178 353	160 857	85,3	27 757	14,7	188 614
Collège	107 389	94,6	6 139	5,4	113 528	107 369	94,8	5 879	5,2	113 248
Privé	32 912	87,9	4 528	12,1	37 440	34 346	88,7	4 364	11,3	38 710
Total**	291 769	88,7	37 552	11,4	328 991	302 572	88,8	38 000	11,2	340 203

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

** Veuillez noter que le nombre total d'emprunteurs pour les différents types d'établissement est légèrement supérieur au total des emprunteurs, car certains d'entre eux ont des prêts de plus d'un type d'établissement.

ANNEXE G

DETTE

RÉPARTITION DE LA DETTE PCE AU MOMENT DE LA CONSOLIDATION

Dettes	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Moins de 5 000 \$	30 %	27 %	26 %
De 5 000 \$ à 9 999 \$	35 %	34 %	33 %
De 10 000 \$ à 14 999 \$	16 %	18 %	17 %
15 000 \$ et plus	19 %	22 %	24 %
Dettes moyennes	9 539 \$	10 265 \$	10 628 \$

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

DETTE MOYENNE AU MOMENT DE LA CONSOLIDATION SELON LA PROVINCE OU LE TERRITOIRE

Province ou territoire	2001-2002	2002-2003	2003-2004
ALB.	8 816 \$	9 713 \$	10 210 \$
C.-B.	8 755 \$	9 623 \$	10 220 \$
MAN.	7 826 \$	8 530 \$	8 895 \$
N.-B.	9 839 \$	10 419 \$	11 047 \$
T.-N.-L.	10 490 \$	11 367 \$	11 826 \$
N.-É.	10 987 \$	11 768 \$	12 385 \$
ONT.	10 125 \$	10 537 \$	10 644 \$
Î.-P.-É.	9 373 \$	11 177 \$	11 838 \$
SASK.	9 556 \$	10 428 \$	11 243 \$
YN	7 626 \$	9 176 \$	10 907 \$
Total	9 539 \$	10 265 \$	10 628 \$

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

DETTE MOYENNE AU MOMENT DE LA CONSOLIDATION SELON LE TYPE D'ÉTABLISSEMENT

Type d'établissement	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Université	12 436 \$	13 257 \$	13 671 \$
Collège	8 047 \$	8 373 \$	8 598 \$
Privé	7 862 \$	8 218 \$	8 131 \$
Total	9 539 \$	10 265 \$	10 628 \$

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

DETTE MOYENNE AU MOMENT DE LA CONSOLIDATION SELON L'ÂGE

Âge	2001-2002	2002-2003	2003-2004
21 ans et moins	5 114 \$	5 452 \$	5 436 \$
22 à 25 ans	9 095 \$	9 607 \$	9 940 \$
26 à 29 ans	12 238 \$	12 981 \$	13 536 \$
30 ans et plus	10 887 \$	12 219 \$	12 685 \$
Total	9 539 \$	10 265 \$	10 628 \$

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

DETTE MOYENNE AU MOMENT DE LA CONSOLIDATION SELON LE SEXE

Sexe	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Femme	9 685 \$	10 434 \$	10 812 \$
Homme	9 355 \$	10 055 \$	10 392 \$
Total	9 539 \$	10 265 \$	10 628 \$

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

ANNEXE H EXEMPTION D'INTÉRÊTS

EMPRUNTEURS BÉNÉFICIAINT D'UNE EI SELON LE TYPE D'ÉTABLISSEMENT

Type d'établissement	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Université	47 283	46 154	46 899
Collège	53 731	49 500	45 115
Privé	37 583	31 445	24 903
Inconnu	1 864	1 136	603
Total	140 461	128 235	117 520

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

EMPRUNTEURS BÉNÉFICIAINT D'UNE EI SELON LE SEXE

Sexe	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Femme	88 357	80 612	72 593
Homme	51 269	47 050	42 021
Inconnu	835	573	2 906
Total	140 461	128 235	117 520

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

EMPRUNTEURS BÉNÉFICIAINT D'UNE EI SELON L'ÂGE

Âge	2001-2002	2002-2003	2003-2004
21 ans et moins	11 418	8 182	7 727
22 à 25 ans	45 090	39 095	34 732
26 à 29 ans	34 841	33 367	30 823
30 ans et plus	49 091	47 581	44 233
Inconnu	21	10	5
Total	140 461	128 235	117 520

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

EMPRUNTEURS BÉNÉFICIAINT D'UNE EI SELON LA PROVINCE OU LE TERRITOIRE

Province ou territoire	2001-2002	2002-2003	2003-2004
ALB.	11 880	11 230	10 761
C.-B.	23 759	21 874	19 506
MAN.	4 212	3 625	3 124
N.-B.	9 719	9 018	7 798
T.-N.-L.	8 754	7 724	7 503
N.-É.	11 176	9 864	8 667
ONT.	61 639	57 030	53 493
Î.-P.-É.	1 167	1 124	1 057
SASK.	6 341	5 632	4 996
YN	64	56	51
Inconnu	1 750	1 058	564
Total	140 461	128 235	117 520

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

ANNEXE I

TAUX D'EXEMPTION D'INTÉRÊTS :
CONTEXTE ET MODE DE CALCUL

L'exemption d'intérêts (EI) est un processus, et non un événement comme le défaut de paiement, mais il est tout de même possible d'en définir le taux de fréquence, comme on le fait pour le taux de défaut. Il suffit de considérer le recours à l'EI pour une cohorte de consolidation et de diviser par le nombre d'années de prêt (une personne bénéficiant d'une EI n'étant comptabilisée qu'une seule fois pour une même année de prêt³²). Le taux d'EI correspond donc au montant total des sommes consolidées demeurant en mode EI au cours de la durée de vie de la cohorte. Le tableau qui suit décrit les principaux paramètres de l'EI fondée sur la cohorte. Tous les taux sont établis en fonction des sommes en cause, plutôt que du nombre d'emprunteurs.

On prévoit que le taux d'EI total sur six ans diminuera, passant de son niveau de 93,5 % des sommes consolidées (données réelles sauf pour la dernière année) pour la cohorte de 1999-2000 à un niveau estimatif de 64,3 % pour la cohorte de 2002-2003³³. Ce résultat représente la proportion du volume de prêts consolidés qui fait l'objet d'une année d'EI pendant le remboursement (dans les faits, de nombreux comptes bénéficient de plusieurs années d'EI et environ 50 % des comptes n'ont jamais recours à une EI). Dans la pratique, le taux d'EI total peut-être estimé à partir d'un taux d'EI établi sur trois ans, défini de la même façon que le taux de défaut, et de valeur très semblable. Le tableau ci-dessous nous apprend qu'environ 73 % des recours à l'EI ont lieu au cours des trois premières années; on prévoit des résultats stables d'une année à l'autre pour la fin de cette période de répartition.

RECOURS À L'EI SUR SIX ANS, 1999-2000 ET 2002-2003

Cohorte de consolidation 1999-2000			
Années	Recours à l'EI (% des consolidations)	Fréquence relative	Fréquence cumulée
An 1	28,1 %	30,1 %	30,1 %
An 2	23,4 %	25,1 %	55,1 %
An 3	17,1 %	18,3 %	73,4 %
An 4	13,1 %	14,0 %	87,4 %
An 5	9,2 %	9,8 %	97,2 %
An 6	2,6 %	2,8 %	100,0 %
Total	93,5 %	100,0 %	
Cohorte de consolidation 2002-2003			
Années	Recours à l'EI (% des consolidations)	Fréquence relative	Fréquence cumulée
An 1	20,5 %	31,8 %	31,8 %
An 2	15,1 %	23,4 %	55,2 %
An 3	11,5 %	17,8 %	73,1 %
An 4	9,2 %	14,3 %	87,4 %
An 5	6,3 %	9,8 %	97,2 %
An 6	1,8 %	2,8 %	100,0 %
Total	64,3 %	100,0 %	

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

Les valeurs attribuées sont en italique.

³² Ainsi, une personne bénéficiant d'une EI sans interruption pendant 54 mois après la consolidation serait comptabilisée une fois pour chacune des cinq années de prêt subséquentes; une personne se prévalant de l'EI deux fois au cours de la même année de prêt ne serait comptabilisée qu'une seule fois.

³³ Les valeurs pour la troisième année et les suivantes sont attribuées en fonction des répartitions pour les cohortes précédentes.

TAUX D'EI, NOMBRE MOYEN DE MOIS EI PAR ANNÉE D'EI ET TAUX D'INTÉRÊT PRÉFÉRENTIEL, 1998-2003

Année	Taux d'EI	Taux d'EI – 1 ^{re} année	Nombre moyen de mois EI	Taux préférentiel*	Coût total d'EI pour la cohorte
1998	84,8	26,1 %	8,0	5,13	4,3 %
1999	93,5	28,1 %	8,2	5,29	5,0 %
2000	86,8	26,8 %	8,3	5,48	4,8 %
2001	56,9	17,4 %	8,4	2,79	2,1 %
2002	64,3	20,5 %	8,2	3,17	2,5 %
2003	67,8	21,6 %	7,8	2,69	2,3 %

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

* Source : Banque du Canada, Moyenne annuelle des séries mensuelles (B14006)

Le taux d'EI total nous fournit un aperçu des dépenses totales en EI pour une cohorte donnée. En le multipliant par le taux d'intérêt (taux préférentiel + 2,5 %) et par la durée moyenne d'application d'une EI au cours d'une année d'EI, on obtient la part brute des sommes consolidées qui deviendront des dépenses au titre de l'EI.

Le table ci-dessus fournit les multiplicateurs nécessaires. Par exemple, pour la cohorte de 1999-2000, le calcul est le suivant: $93,5 \% \times 8,21 / 12 \times (5,29 \% + 2,5 \%)$. Cela produit une estimation de 5 % pour le coût EI total de la cohorte (autrefois calculé comme taux de provision EI).

ANNEXE J

DÉFAUT DE REMBOURSEMENT DU PREMIER PAIEMENT ET TAUX D'INCIDENCE

On représente généralement les comptes en souffrance en les subdivisant sous forme de « godets » numérotés de 1 à 9, indiquant le nombre de mois (arrondi) de retard dans les paiements. On appelle « taux d'incidence » la probabilité qu'un paiement mensuel non effectué mène à un autre paiement non effectué dans un mois subséquent. Le taux d'incidence peut être vu comme la proportion du n^e godet se déversant dans le (n+1)^e godet. Règle générale, plus un compte est longtemps en souffrance, plus il est difficile de régulariser la situation et plus le taux d'incidence est élevé.

Le défaut de remboursement du premier paiement (DRPP) est mesuré en établissant le ratio des prêts pour lesquels un premier paiement n'a pas été fait par rapport au portefeuille total des prêts consolidés. On pourrait dire que c'est un indicateur important et un déterminant du non-remboursement; il témoigne des efforts déployés par le PCPE et les fournisseurs de services pour informer les emprunteurs de leurs obligations et pour les aider à s'en acquitter. Le DRPP a

son propre taux d'incidence pour l'après-DRPP; ce taux d'incidence est supérieur à celui applicable aux paiements non effectués par la suite. (Aux emprunteurs qui éprouvent régulièrement des difficultés à rembourser, il faut ajouter dans le cas du DRPP, ceux qui n'ont pas l'intention de rembourser.) Tous les autres taux d'incidence sont suffisamment rapprochés les uns des autres pour qu'on puisse les présenter sous forme de moyenne, comme c'est le cas au **tableau 15**.

Le taux non-DRPP indique la proportion de comptes en souffrance pour les emprunteurs qui ont effectué leur premier paiement à temps, mais qui ont manqué un paiement par la suite pour une raison ou une autre. Le premier taux d'incidence est déterminé mensuellement en calculant le ratio du montant figurant dans le premier godet des comptes en souffrance par rapport au solde habituel. Les taux d'incidence subséquents représentent la transition des clients mauvais payeurs vers les godets ultérieurs; le taux de régularisation est alors égal à 1 moins le taux d'incidence. On considère qu'il y a défaut de paiement lorsqu'un prêt au solde normal transite par chacun des neuf godets. Autrement dit, le risque de non-paiement pour un mois donné correspond au produit des neuf taux d'incidence établis.

TABLEAU 15
TAUX D'INCIDENCE POUR LES COMPTES EN SOUFFRANCE DU PCPE

Portefeuille public, année de prêt 2002-2003									
	SFR 1	SFR 2	SFR 3	SFR 4	SFR 5	SFR 6	SFR 7	SFR 8	SFR 9
DRPP	24,13 %	89,68 %	85,46 %	90,08 %	90,34 %	92,02 %	93,52 %	94,37 %	93,17 %
Non-DRPP	5,22 %	60,23 %	66,39 %	84,68 %	86,63 %	88,97 %	90,82 %	90,91 %	88,02 %
Portefeuille public, année de prêt 2003-2004									
	SFR 1	SFR 2	SFR 3	SFR 4	SFR 5	SFR 6	SFR 7	SFR 8	SFR 9
DRPP	43,52 %	79,19 %	84,79 %	89,28 %	91,07 %	91,87 %	92,34 %	92,80 %	91,51 %
Non-DRPP	5,32 %	57,32 %	66,26 %	88,53 %	91,72 %	92,21 %	92,75 %	90,86 %	84,78 %
Portefeuille privé, année de prêt 2002-2003									
	SFR 1	SFR 2	SFR 3	SFR 4	SFR 5	SFR 6	SFR 7	SFR 8	SFR 9
DRPP	55,76 %	81,36 %	87,42 %	80,85 %	91,51 %	97,33 %	97,69 %	98,24 %	97,88 %
Non-DRPP	9,72 %	59,32 %	74,22 %	81,85 %	81,52 %	90,83 %	90,37 %	91,28 %	94,75 %
Portefeuille privé, année de prêt 2003-2004									
	SFR 1	SFR 2	SFR 3	SFR 4	SFR 5	SFR 6	SFR 7	SFR 8	SFR 9
DRPP	50,26 %	82,13 %	85,56 %	93,36 %	96,73 %	98,19 %	93,05 %	97,66 %	97,57 %
Non-DRPP	9,06 %	65,53 %	74,34 %	81,60 %	88,41 %	90,80 %	90,38 %	85,44 %	98,47 %

Année de prêt : du 1^{er} août au 31 juillet

SFR désigne la proportion de comptes en souffrance.